



- : - : - : - : -

CONSEIL MUNICIPAL

- : - : - : - : -

- 3 OCTOBRE 2019 -

- : - : - : - : -

Mme Corinne Imbertie
Sténotypiste de conférences
8, rue du Moulin Blanchard
92 220 - Bagneux

☎ 01 46 12 96 05/ 📠 06 09 06 67 01

corinne.imbertie@gmail.com

SOMMAIRE

PREAMBULE	2
Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2019	2
Désignation d'un secrétaire de séance	2
1 - COMMISSION DES FINANCES, DES INVESTISSEMENTS, DU PERSONNEL, DE LA GESTION DU PATRIMOINE	7
1.1 - Approbation du budget supplémentaire 2019 du budget de la commune.....	7
1.2 - Approbation du fonds de compensation des charges territoriales définitif 2018 de la commune de Chevilly-Larue	9
1.3 - Approbation de l'allongement de la garantie d'emprunt du prêt consenti par la Caisse et des dépôts et consignations auprès de 1001 Vies Habitat	10
1.4 - Modification du tableau des effectifs du personnel	10
1.5 - Institution du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)	10
1.6 - Signature de la convention entre la commune et la Préfecture du Val-de-Marne pour la télétransmission électronique des actes au représentant de l'État	13
1.7 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Secours populaire français en faveur des victimes de l'ouragan Dorian	14
2 - COMMISSION DE COORDINATION DU PROJET EDUCATIF LOCAL ET DE LA RESTAURATION MUNICIPALE	14
2.1 - Autorisation de signature du permis de construire pour les travaux de rénovation de l'école maternelle Jacques Gilbert Collet, située 4, rue Édouard Branly à Chevilly-Larue	14
3 - COMMISSION DE L'AMENAGEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE.....	16
3.1 - Approbation de la garantie d'emprunt et d'une subvention pour surcharge foncière concernant 16 logements - ZAC Anatole France - Lot 14	16
3.2 - Approbation et autorisation de la signature de l'avenant n° 2 au Protocole entre l'EPA ORSA, Valophis Habitat et la commune de Chevilly-Larue – ZAC Anatole France.....	17
3.3 - Approbation de la convention de partenariat avec le CAUE 94 pour la mise en place de permanences conseil.....	17
3.4 - Approbation de la convention « Opération Zéro Phyto n°2 » entre la ville et le Syndicat Mixte du Bassin-Versant de la Bièvre (SMBVB).....	18
3.5 - Approbation de l'avenant n° 3 à la convention cadre de partenariat avec l'association le Pôle d'Économie Solidaire Chevillais (PESC)	20
3.6 - Candidature en vue d'une reconnaissance au dispositif « Territoire Engagé pour la Nature en Île-de-France »	21
3.7 - Vœu présenté par la majorité municipale en faveur d'une véritable politique de réduction du plastique	21
4 - COMMISSION DE LA CULTURE, DES JUMELAGES, DES FETES ET CEREMONIES ET DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS.....	28

5 - COMMISSION DE L'ACTION SOCIALE, DES SOLIDARITES ET DE LA PREVENTION DE LA SANTE	28
5.1 - Approbation de la participation de la commune au Fonds de la Solidarité Habitat (FSH) départemental au titre de l'année 2019	28
5.2 - Approbation d'une convention de partenariat entre la commune de Chevilly-Larue et ADOMA relative à l'action de « Cours de Français Langue étrangère » au sein de l'HUDA Languedoc	28
5.3 - Vœu présenté par la majorité municipale contre le système des retraites par points	29
QUESTIONS DIVERSES	34



CONSEIL MUNICIPAL
- JEUDI 3 OCTOBRE 2019 -

(La séance est ouverte à 19 h 05 sous la présidence de Mme Stéphanie Daumin.)

Mme la MAIRE. - Bonjour à tous et à tous. Nous allons pouvoir commencer cette séance du Conseil municipal.

Vous avez été convoqués dans les formes légales en séance ordinaire du Conseil municipal le 27 septembre dernier.

Je vais procéder à l'appel nominatif.

(Mme la Maire procède à l'appel...)

Stéphanie DAUMIN, présente.

Nora LAMRAOUI-BOUDON, présente.

André DELUCHAT, présent.

Hermine RIGAUD, absente, pouvoir à André Deluchat.

Laurent TAUPIN, présent.

Patrick BLAS, présent.

Élisabeth LAZON, absente, pouvoir à Stéphanie Daumin.

Barbara LORAND-PIERRE, présente.

Dominique LO FARO, présent.

Charlotte RÉGINA, présente.

Jean-Paul HOMASSON, présent.

Nathalie TCHENQUELA-GRYMONPREZ, en retard, dans l'attente, pouvoir à Muriel Desmet.

Régine BOIVIN, présente.

Renaud ROUX, présent.

Muriel DESMET, présente.

Joseph RAMIASA, présent.

Hadi ISSAHNANE, présent.

Amélie AFANTCHAWO, absente, pouvoir à Patrick Blas.
 Genaro SUAZO, présent.
 Sophie NASSER, présente.
 Vincent PHALIPPOU, présent.
 Kawtar SALIM OUZIT, absente, pouvoir à Renaud Roux.
 Frédéric SANS, en retard, dans l'attente pouvoir à Hadi Issahnane
 Carole BARBARIAN, présente.
 Michel BENETEAU DE LAPRAIRIE, absent, pouvoir à Dominique Lo Faro.
 Philippe KOMOROWSKI, absent, pouvoir à Laurent Taupin.
 Ibrahim ABOUDOU BAGASSI, présent.
 Armelle DAPRA, présente.
 Liliane PONOTCHEVNY, présente.
 Beverly ZEHIA, absente, pouvoir à Yacine Ladjici.
 Michel PIERRE, présent.
 Bérengère DURÉGNE, présente.
 Yacine LADJICI, présent.

PRÉAMBULE

Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2019

Mme la MAIRE. - Vous avez reçu le procès-verbal de la séance du 20 juin 2019. Y a-t-il des remarques ?

(Aucune.)

➡ **VOTE : LE PROCES-VERBAL EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

Désignation d'un secrétaire de séance

Mme la MAIRE. - Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, vous avez à désigner un secrétaire de séance.

Je vous propose notre collègue Laurent Taupin.

(Arrivée de M. Suazo à 19 h 09.)

Je vais vous demander un peu d'attention en ce début de séance du Conseil municipal, puisqu'avant d'entamer l'ordre du jour du Conseil municipal, je crois que nous avons à rendre hommage collectivement à un certain nombre de personnes disparues, dans la dernière période.

C'est avec beaucoup d'émotion que la France a appris, la semaine dernière, le décès de Jacques Chirac, à l'âge de 86 ans.

Avec sa disparition, c'est une page d'un demi-siècle d'histoire politique française qui se tourne.

Jacques Chirac présida aux destinées de la France pendant 12 années aux plus hautes fonctions de l'État, en tant que Président de la République entre mai 1995 et mai 2007, mais aussi en tant que

Premier ministre à deux reprises, et puis comme ancien Maire de Paris.

Au-delà des divergences politiques, et eu égard aux hautes fonctions républicaines que Jacques Chirac a exercées, la commune de Chevilly-Larue lui a rendu hommage à l'occasion de la journée de deuil national lundi 30 septembre dernier, par la mise en berne de ses drapeaux ainsi qu'un hommage et la minute de silence nationale à 15 heures, comme partout en France.

Je souhaite ce soir ajouter combien je fus, de ces Françaises et de ces Français qui, en 2003, ont été fiers d'être français, alors que la guerre en Irak menaçait. Je fus donc parmi ceux qui furent fiers de la position de la France sur la scène internationale à l'époque, à travers la voix pacifiste de Jacques Chirac, là où nous connaissons la suite de l'histoire.

L'histoire lui aura donné raison et cela me paraît être l'une des actions les plus emblématiques de ses mandats, qu'il me paraît aujourd'hui nécessaire de souligner.

Il perpétuait ainsi cette certaine idée de la France incarnée avant lui par le Général de Gaulle et qui est tellement ancrée depuis dans notre patrimoine commun.

C'est donc évidemment à Jacques Chirac que nous souhaitons rendre hommage ce soir, mais l'actualité est cruelle, et vous avez bien évidemment été émus, comme moi, du sort de cette enseignante de Pantin, directrice d'école qui, désespérée par ses conditions de travail, a cru devoir mettre fin à ses jours de manière si dramatique le 21 septembre dernier, plongeant la France entière dans l'effroi et l'émotion. Nous sommes le jour de ses obsèques.

Je vous propose donc que la minute de silence à laquelle nous allons procéder tout à l'heure lui soit également dédiée.

Ce qui nous touche tant, c'est la façon dont elle a souhaité donner un sens à ce geste de désespoir abyssal, rédigeant les semaines qui ont précédé et jusqu'au jour même de son départ, une quinzaine de missives dans lesquelles elle relate sa souffrance, face au manque cruel de moyens, de reconnaissance de la part de sa hiérarchie, racontant la solitude de sa fonction.

Ses lettres ont été rédigées sur papier en tête officiel de l'inspection académique, aux armes de la République française. Là aussi, il y a une symbolique qui était évidemment recherchée de sa part je pense.

Des lettres qu'elle signe de ces mots : « *Christine Renon, directrice épuisée* ».

Permettez-moi de vous en lire quelques extraits : « *Aujourd'hui samedi, je me suis réveillée épouvantablement fatiguée, épuisée, après seulement trois semaines de rentrée.*

Les soucis, depuis bien avant la rentrée, se sont accumulés, c'est le sort de tous les directeurs, malheureusement.

J'ai procédé à quelques coupes car le courrier faisait trois pages, je vous le lis de manière continue, mais ce n'est pas exactement fidèle au courrier initial, je le précise.

[...]

La succession d'inspecteurs qui passe à Pantin ne se rend pas compte à quel point tout le monde est épuisé par ces rythmes. Personne ne s'interroge sur les gens qui partent ! Sur le temps que travaillent les directeurs !

[...]

Le travail des directeurs est épuisant car il y a toujours des petits soucis à régler, ce qui occupe tout notre temps de travail et bien au-delà du temps rémunéré, et à la fin de la journée, on ne sait plus trop ce que l'on a fait.

Pour ma part, j'ai toujours fait pour le mieux pour les élèves, les enseignants, les parents. J'ai

essayé de me rendre disponible au maximum pour chacun, toujours répondu positivement à un service qu'on me demandait.

Je dois dire que l'accumulation de faits mineurs, dont le plus grave de mon point de vue s'est passé à l'extérieur de l'école, la réception des parents concernés, les concertations avec la psychologue scolaire, les entrevues ou échanges avec l'inspecteur, m'ont plus qu'éprouvée !

En rien l'école n'est responsable de cela, mes collègues et moi-même faisons de notre mieux pour la sécurité des enfants.

Mais les directeurs sont seuls ! Seuls pour apprécier les situations, seuls pour traiter la situation car les parents ne veulent pas des réponses différées, tout se passe dans la violence de l'immédiateté. Ils sont particulièrement exposés et on leur en demande de plus en plus sans jamais les protéger.

[...]

Personne dans l'école n'a rien à se reprocher. J'ai des collègues formidables qui font très bien leur travail, les enfants sont en sécurité dans un cadre rassurant.

Je laisse à la cellule de l'Éducation Nationale le soin de gérer au mieux le mal-être qui va suivre au choix du lieu de ma fin de vie.

[...]. »

S'ensuit une liste de remerciements auprès des parents, des enfants, des collègues directeurs, des animateurs de son école si touchante, que je préfère ne pas vous la lire entièrement, de peur de céder à l'émotion, ce qui est en train d'arriver.

Notre Conseil Municipal a saisi à de nombreuses reprises les gouvernements successifs du malaise grandissant des enseignants face à la baisse généralisée des moyens qui leur sont alloués. Nous en avons là une des plus tragiques illustrations.

J'exprime donc ici, bien sûr ma solidarité à l'égard de la famille de Mme Renon, mais aussi ma plus profonde colère, face à ces drames personnels qui se multiplient, que nous dénonçons dans la police et qui frappent aussi l'école, les hôpitaux, dont les urgences explosent, tous ces services publics épuisés par les réformes successives qui les mettent à mal depuis 15 ans.

Troisième fait d'actualité, auquel je vous propose de rendre hommage ce soir et, qui est pour le coup, de sa brûlante actualité. Vous avez, je pense tous, avant de venir à cette séance du Conseil municipal, entendu parlé de ce drame qui s'est déroulé à la Préfecture de police de Paris, avec un agent de la préfecture qui s'est retourné contre quatre agents de ses propres services, trois agents de police et un agent administratif. Les quatre sont décédés, un cinquième est à l'hôpital.

Je pense que les quelques instants de silence, que je vous propose de mener dans quelques secondes, le soient en la mémoire de l'ensemble de ces personnes. J'ai bien conscience de la différence complète de toutes ces situations et de tous ces profils. Ne voyez pas malice dans le fait de les mettre à l'hommage dans la même soirée, mais je pense que nous partagerons cette même émotion ensemble ce soir.

Je vous propose donc quelques instants de silence.

(Il est procédé à une minute de silence...)

Je vous remercie.

Je sais que Liliane Ponotchevny souhaitait prendre la parole concernant la mise à l'honneur de Monsieur Jacques Chirac. Je vous donne la parole, Liliane.

Mme PONOTCHEVNY. – Merci Madame la Maire, bonsoir chers collègues.

Mon hommage à Jacques Chirac prévu ce soir paraîtrait bien disproportionné, presque indécent, face au drame qui s'est joué à la Préfecture de police de Paris aujourd'hui.

Je voulais en effet évoquer Jacques Chirac de façon simple, à son image, après l'hommage populaire, voulu par sa famille, saluer l'homme plus que le Président.

J'y renonce donc ! Nos pensées vont tout d'abord aux proches et aux familles des victimes, ainsi qu'au personnel de la Préfecture très choqué par cette terrible attaque meurtrière, sans oublier la fin dramatique de la Directrice de l'école de Pantin que vous venez d'évoquer, Madame la Maire.

Merci.

Mme la MAIRE. - Merci.

Avant d'entamer l'ordre du jour, je vous informe de la création au sein de notre Conseil municipal d'un nouveau groupe politique intitulé « Unissons-nous pour Chevilly-Larue ».

J'ai reçu un courrier de la part de son nouveau président M. Yacine Ladjici, constitué de M. Yacine Ladjici, Président et de Mme Beverly Zehia, Vice-présidente, qui par ce fait, quitte le groupe des Républicains. J'en déduis que le groupe « Faisons avancer Chevilly-Larue » est dissous.

Souhaitez-vous prendre la parole Monsieur Ladjici ?

M. LADJICI. - Merci Madame la Maire, chers collègues, tout d'abord je me joins aux différents hommages qui ont été rendus ce soir, à Jacques Chirac, aux fonctionnaires qui ont perdu la vie ce soir et à l'enseignante de Pantin. Nous sommes dans un moment de gravité, je vais essayer de faire extrêmement court.

(Arrivée de Mme Régina à 19 h 18.)

Tout d'abord, je tiens à excuser l'absence de Beverly Zehia, qui ne peut pas être avec nous ce soir, car elle est en formation dans une ville éloignée. Elle sera bientôt de retour et m'a chargé de lire une petite déclaration.

Je lis la déclaration de Beverly Zehia.

« Bonsoir à toutes et à tous. Ne pouvant être présente au Conseil municipal de ce soir, j'ai demandé à M. Ladjici de vous dire ces quelques mots à ma place.

Depuis un moment déjà, je ne me reconnais plus dans les prises de décision de la Droite. C'est pourquoi, j'ai décidé de quitter les Républicains. À vrai dire, le clivage droite/gauche pour moi a toujours été quelque chose de difficile à appréhender, m'y retrouvant dans les deux.

Cependant, il existe un parti dans lequel je me suis toujours reconnue entièrement, c'est celui de Chevilly-Larue. J'ai décidé de m'engager pour ma ville alors que j'étais en CM2 et, depuis, je m'efforce de vouloir le meilleur pour elle.

Aujourd'hui, vous savez sans doute que j'ai décidé d'apporter mon soutien pour les élections municipales de 2020 à Yacine Ladjici, en rejoignant son groupe au Conseil municipal.

Pourquoi ? Je n'ai pas toujours été d'accord avec les prises de position de Yacine Ladjici. Il en a bien conscience. Maintenant, je pense que sa liste d'union regroupant tous les citoyens et toutes les sensibilités de notre ville est le bon choix.

Il est temps de mettre fin aux petites chapelles politiques et que l'on remette le citoyen chevillais au centre de l'action de la ville.

Je sais que beaucoup risquent de ne pas comprendre mon choix. Certains me l'ont déjà fait savoir.

Ce choix a été difficile à faire je l'assume. Je ne vous demande pas de le comprendre ou de l'approuver, mais juste de le respecter.

Merci de votre attention ».

Si vous le permettez, Madame la Maire, je dirai quelques mots suite à ce changement.

Tout d'abord, évidemment, je me félicite de ce changement au sein de notre Conseil municipal.

Vous connaissez tous Beverly. Je pense que, pour la plupart, vous devez partager des valeurs avec elle, c'est mon cas.

Comme vous le savez, nous avons entamé une démarche, depuis quelques mois, pour rassembler les Chevillais, une démarche de rassemblement qui dépasse les clivages partisans.

C'est une première réponse à cet appel. Je m'en félicite. J'invite toutes celles et ceux qui se reconnaissent dans la démarche que nous avons initiée, qu'ils soient de droite ou de gauche, ou du centre, dès lors qu'ils adhèrent à ces valeurs, à venir travailler avec nous, opposition, majorité.

Le seul souci que nous avons, c'est de vouloir le bien de Chevilly-Larue et d'avoir une autre vision, que celle de la majorité, en ce qui concerne le bien de notre ville.

Je n'en dirai pas plus. Je dirai quelques mots simplement pour mes collègues du groupe des Républicains. Sachez que je comprends parfaitement votre situation, l'ayant moi-même vécu. Ce n'est jamais évident d'avoir un élu en moins au Conseil municipal, je sais ce que c'est d'avoir quelqu'un qui change de groupe.

Vous avez toute ma sympathie et mon respect. Simplement, je pense que, dans la période qui s'ouvre en ce moment, celle des élections municipales, il est extrêmement important d'avoir un positionnement clair, de ne pas jouer un double jeu.

Comme Beverly, finalement, était en désaccord avec les prises de position nationales du mouvement auquel elle appartenait, elle a souhaité clarifier, de manière à avoir un positionnement clair, vis-à-vis des Chevillais.

Sachez que je vous comprends, je respecte évidemment votre groupe et je vous souhaite tout le courage et toute la réussite au sein de notre Conseil municipal et à l'extérieur.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

Mme la MAIRE. - Merci.

Des réactions ?

Mme PONOTCHEVNY. - Mlle Zéhia a avisé notre groupe le 30 septembre, par mail, de sa décision de faire campagne en 2020 avec l'équipe de M. Ladjici, soutenue par le Modem et LREM, par notre député M. Jean-Jacques Bridey.

Elle nous confirme également, par voie de conséquence, sa démission de notre groupe au sein de ce Conseil.

M. Ladjici a entériné cette mutation par son courrier du 2 octobre à Madame la Maire, dont il m'a adressé copie, ainsi que le changement de nom de son nouveau groupe « Unissons-nous pour Chevilly-Larue ».

L'opportunisme fait partie intégrante de la politique dit-on : « L'opportuniste ne retourne jamais sa veste, il change seulement de badge ».

Je n'ai personnellement aucune rancune envers Mlle Zéhia, avec qui nous avons travaillé durant plusieurs années.

Pour conclure, nous prenons bien sûr acte de cette décision et espérons que le « nomadisme » politique de Mlle Zéhia lui apporte enfin la stabilité !

Cette trahison n'entame en rien l'unité de notre groupe actuel et futur. Quant à nos électeurs, ils connaissent la loyauté de notre engagement, et nous ferons tout pour garder leur confiance.

Je n'ai rien d'autre à ajouter.

Merci de votre attention.

Mme la MAIRE. - Merci.

Je vous propose de passer à la suite de notre Conseil, en soulevant toutefois que les Chevillais sont toujours au centre de nos préoccupations, pour rebondir sur un propos de Mlle Zehia, et rétablir ainsi la vérité sur le fond de son propos.

1 - COMMISSION DES FINANCES, DES INVESTISSEMENTS, DU PERSONNEL, DE LA GESTION DU PATRIMOINE

1.1 - Approbation du budget supplémentaire 2019 du budget de la commune

M. DELUCHAT. - Bonsoir à toutes et à tous.

Je vous présente le budget supplémentaire 2019.

Il a pour objet d'intégrer les résultats du budget 2018, que nous avons constatés lors du vote du compte administratif 2018, au mois de juin 2019.

Il intègre les reports 2018 qui viennent consolider les prévisions du budget primitif 2019 que nous avons voté en avril.

Ce budget supplémentaire, comme le budget primitif, est une prévision de dépenses et de recettes nouvelles, qui ne sont pas obligatoirement exécutées.

Le budget supplémentaire délivre ainsi 1 420 799,14 € en fonctionnement et 3 860 147,56 € en investissement.

Ce budget supplémentaire dégage un autofinancement de 908 967,71 €.

Cet autofinancement permet d'abonder les recettes d'investissement et de réduire d'autant le recours à l'emprunt.

La section d'investissement est constituée de restes à réaliser en dépense 2 240 000 € comme en recettes 3 159 000 € et s'y rajoutent les excédents de fonctionnement capitalisés, constatés en 2018 pour 502 234,79 €.

La section fonctionnement bénéficie de l'excédent de fonctionnement reporté de l'exercice 2018, pour un montant de 934 441,04 €.

Ce report nous permet, en grande partie, de compenser les ajustements constatés en matière de base fiscale des dotations et péréquations, qui nous ont été notifiées postérieurement au vote du budget primitif et qui étaient en retrait par rapport aux prévisions que nous avons faites.

Chers collègues, vous avez en votre possession la déclinaison précise de la nature des affectations, chapitre par chapitre, tant en recettes qu'en dépenses et je vais ainsi éviter de les reprendre.

Bien évidemment, je répondrai à toute question qui me sera posée, comme je le fais assidûment auprès de la commissaire des finances.

Toutefois, depuis la création la métropole du Grand Paris et de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre, nous avons une interaction avec ces organismes, que nous devons intégrer dans nos maquettes budgétaires.

Cette interaction concerne principalement le traitement et l'enlèvement des ordures ménagères, que nous percevons encore pour un exercice, pour le reverser à l'établissement territorial Grand-Orly Seine Bièvre, qui en a maintenant la compétence.

La seconde nature, c'est la ligne du fonds de compensation des charges transférées, le FCCT versé à l'EPT et il faut savoir que nous avons la même chose au niveau de la métropole du Grand Paris, sauf que pour l'instant, la métropole ne mène pas d'actions ayant, des effets sur nos communes respectives, donc pour 2018, le coût est à 0 €.

Ainsi dans ce budget supplémentaire, des ajustements sont donc réalisés.

Vous avez vu, des sommes sont rajoutées car nous avons validé, en Commission locale d'évaluation des charges transférées en juin 2019, les charges de 2018.

La mise en phase avec ces nouvelles institutions prend du temps.

Mes chers collègues, pour résumer ce budget supplémentaire 2019, je vous propose de retenir trois axes, bien évidemment vérifiables dans la maquette budgétaire que vous possédez :

Ce budget supplémentaire ajuste le budget primitif 2019, avec des plus et avec des moins. Un équilibre, après le vote du budget primitif, est nécessaire avec certaines dépenses nouvelles que vous avez dans votre maquette.

Ce budget supplémentaire finance de nouvelles dépenses d'équipement. Au niveau des investissements, nous avons aussi certaines dépenses nouvelles qui sont rajoutées, et par ailleurs, ce budget supplémentaire réduit le recours à l'emprunt.

Je vous remercie de votre attention. Je voulais être court. Si vous avez des questions, je suis disponible pour vous répondre. Si certaines n'ont pas été posées en commission, vous pouvez les poser ici.

Mme la MAIRE. - Y a-t-il des questions par rapport à ce budget supplémentaire ?

M. LADJICI. - Pas de question, cela a été travaillé, je voterai donc contre ce budget supplémentaire, de la même manière que j'ai voté contre le budget primitif, voté il y a quelques mois.

Je n'ai pas envie de passer la soirée dans des polémiques politiciennes stériles. J'ai entendu tout à l'heure ma collègue Liliane Ponotchevny parler de Jean-Jacques Bridey, j'ai bien compris ce qui est sous-entendu. J'espère que l'on va passer plutôt sur des débats tout à fait sereins. Il faudrait demander dans ce cas, le nombre de fois où le maire de Thiais et Jean-Jacques Bridey, se sont vus ces derniers mois, je pourrais dire cela et, si je voulais céder à la facilité, je parlerai de Balkany, de Claude Guéant, etc. mais je ne le ferai pas car vous n'êtes pas responsables des agissements de ces personnes. J'espère que ce sera la dernière fois.

Je voterai contre ce budget.

Mme la MAIRE. - Je ne suis pas sûre d'avoir compris toutes les allusions. Nous sommes bien au-delà de toute manière. Comment disait Beverly déjà ? Ces manœuvres politiciennes ou je ne sais quoi ? Elle a utilisé un terme pour nous faire la leçon là-dessus.

M. DELUCHAT. - À l'intervention de M. Ladjici, nous sommes au point qui traite du budget supplémentaire, je pense qu'un budget supplémentaire, quand je vous entends dire que vous avez Chevilly au corps, que vous pensez aux Chevillais, le budget supplémentaire est l'expression de ce que nous pensons aux Chevillais et, lorsque je vous entends avec vos propos qui n'ont rien à voir avec le fond, avec ce qu'attendent les Chevillais, je vous laisse le soin d'aller leur expliquer que c'est votre notion de faire de la politique de cette manière.

Mme la MAIRE. - M. Ladjici et puis je vous propose de revenir au budget supplémentaire.

M. LADJICI. - Je me suis expliqué sur le budget. Ce n'est qu'un budget supplémentaire, qui a pour objectif d'intégrer les lignes habituelles quasiment en fin d'exercice. Je me suis déjà longuement exprimé sur la vision que j'ai de la politique à mener à Chevilly-Larue, je me suis exprimé lors du vote du budget, lors du débat d'orientations budgétaires, où j'ai eu l'occasion de développer mes idées. Je ne pense pas que ce soit le moment approprié pour redévelopper mon argumentaire pour le budget. Chacun connaît mes positions, donc je n'y reviendrai pas.

M. ISSAHNANE. - Je voulais confirmer les propos de notre cher André sur la réduction des emprunts. Quel est le montant de la réduction d'emprunt sur ce budget supplémentaire ?

M. DELUCHAT. - La réduction de 853 830,71 €. Vous pouvez le trouver à la page 9.

M. ISSAHNANE. - Il faut se féliciter de la réduction de la dette de Chevilly-Larue à ce niveau.

Mme la MAIRE. - Sachant que nous avons déjà un niveau totalement et entièrement absorbable, bien inférieur, en termes de désendettement, par rapport à beaucoup de nos voisins.

Je vous propose de passer au vote.

☞ **VOTE : LE RAPPORT EST ADOPTE, MOINS DEUX CONTRE (M. LADJICI, Mlle ZEHIA) ET TROIS ABSTENTIONS (MME DUREGNE, MME PONOTCHEVNY, M. PIERRE).**

1.2 - Approbation du fonds de compensation des charges territoriales définitif 2018 de la commune de Chevilly-Larue

M. DELUCHAT. - Il s'agit du fonds que j'évoquais tout à l'heure : le fonds de compensation des charges transférées.

Mme la MAIRE. - Il y a eu réforme, avant c'était « transférées », désormais c'est « territoriales ».

M. DELUCHAT. - J'ai anticipé tout à l'heure, il s'agit de valider ce qui a été voté au mois de juin 2019, le montant des charges transférées au niveau du territoire, pour un montant de 224 829 €.

Cela représente la compétence déchets : le besoin de financement pour la compétence déchets, transférée à l'EPT, pour 134 313 € ; le besoin de financement pour la compétence assainissement, transférée à l'EPT, pour 5 247 € et le besoin pour la compétence développement économique pour 66 197 €.

Je vous rappelle que cette compétence correspond à notre participation à la Mission Locale, maintenant versée par l'EPT, et la contribution de financement au fonctionnement de l'EPT, pour les communes isolées comme nous, est évaluée à un euro par habitant donc : 19 072 €.

Voilà l'explication du montant.

Je vous signale que nous sommes dans l'obligation de voter cette délibération dans les mêmes termes que le territoire. Sinon nous avons un problème.

Mme la MAIRE. - Le FCCT est un calcul que vous validez en commission ad hoc avec les représentants de chaque ville.

M. DELUCHAT. - Oui cela est validé, à l'unanimité, au sein des 24 villes concernées, nous nous mettons tous d'accord pour qu'il y ait la même validation, puis nous revenons devant nos Conseils municipaux en disant : « Faites-nous confiance ».

(Rires.)

Mme la MAIRE. – Y a-t-il des questions ?

(Aucune.)

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS DEUX ABSTENTIONS (M. LADJICI, MLE ZEHIA)**

1.3 - Approbation de l'allongement de la garantie d'emprunt du prêt consenti par la Caisse et des dépôts et consignations auprès de 1001 Vies Habitat

M. DELUCHAT. - 1001 Vies Habitat, est-ce la Caisse des Dépôts ?

Mme la MAIRE. - Non, il s'agit d'un bailleur qui autrefois était Coopération et Famille, Logement Francilien et Logement Français.

M. DELUCHAT. - Nous avons validé une garantie d'emprunt dont la durée est allongée aujourd'hui.

Compte tenu de cet allongement de durée, qui permet un étalement des remboursements, il est nécessaire de repasser en Conseil municipal aujourd'hui. Il convient de valider ce nouvel emprunt.

Mme la MAIRE. - La contrepartie est le bénéfice d'un contingent communal sur les logements de ce bailleur. C'est tout de même intéressant.

Des questions ?

(Aucune.)

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS CINQ ABSTENTIONS (M. LADJICI, MLE ZEHIA, MME DUREGNE, M. PIERRE, MME PONOTCHEVNY)**

1.4 - Modification du tableau des effectifs du personnel

Mme la MAIRE. - Chaque fois qu'il y a des avancements de carrière, vous connaissez le principe du GVT, il est nécessaire que nous entérinions les évolutions de grade ou les éventuelles créations de grade ou de transformations de poste.

Ce rapport appelle-t-il des questions de votre part ?

(Aucune.)

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

1.5 - Institution du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Mme la MAIRE. - Le RIFSEEP est un régime indemnitaire, modifié dans la période récente, que nous avons déjà adopté en séance du Conseil municipal, d'ailleurs à deux reprises, puisque nous avons dû adopter une délibération spécifique sur les agents du secteur culturel et notre délibération initiale nous a fait valoir quelques remarques de la part de la sous-préfète, c'est-à-dire du contrôle de légalité, qui nous demandait de procéder à quelques modifications incluses dans cette délibération.

J'attire votre attention sur le fait que, cela se traduit par une situation indemnitaire moins favorable pour les agents, que ce que nous avons mis en place.

Le contrôle de légalité a considéré que les collectivités locales devaient s'aligner sur le principe juridique mis en place pour la fonction publique d'état.

C'est une interprétation de la loi, la loi n'était pas explicite à ce sujet.

Puisque le contrôle de légalité nous a demandé de le faire, nous vous proposons d'adopter une délibération en ce sens.

Je vous indique que j'ai toutefois saisi les ministres en charge de ce dossier, pour attirer leur attention sur le caractère injuste de cette situation.

Je n'ai pas encore reçu d'autres réponses qu'un simple accusé de réception du ministère, tout cela est assez récent, j'ai bon espoir d'une réponse sur le fond, considérant que s'il y a bien plusieurs régimes de la fonction publique, c'est bien pour qu'il puisse y avoir des capacités d'adaptation. Je ne comprends pas très bien quel est le mode de raisonnement du contrôle de légalité sur la question.

Nous aurions pu jouer un bras de fer avec la préfecture, quitte à se faire déférer devant le juge administratif, c'était une possibilité, mais il y avait là un risque pour tous les agents qui perçoivent ces indemnités. Si la demande du préfet était confirmée par le juge, nous risquions de devoir faire rembourser par les agents les sommes perçues, ce qui n'aurait évidemment pas été possible.

Cette délibération vise donc à se conformer à la demande de la sous-préfecture, mais la question reste posée à ceux qui sont à l'initiative des mesures législatives et réglementaires.

Cette délibération appelle-t-elle des questions de votre part ou des remarques ?

M. DELUCHAT. - Je suis très légaliste, je me conforme aussi aux décisions et aux lois qui sont prises, même si je ne les partage pas.

Ce sont des visions différentes de la société que nous avons, et lorsque cela touche les êtres humains eux-mêmes, les individus qui, aujourd'hui dans un statut qui est le statut de la fonction publique territoriale, le plus mauvais des statuts, sur lequel les gens quand ils partent à la retraite, partent avec des retraites, j'ose le mot, minables pour la plupart, surtout quand ils sont en catégorie C.

Je trouve qu'après leur en donner encore une dose sur la tête, par un tel système et que les villes qui aujourd'hui font des choix budgétaires, de notre propre responsabilité, on puisse nous dire : « vous n'avez pas le droit car vous faites bénéficier un peu plus certaines personnes quand elles sont en longue maladie, elles n'auront plus droit au système indemnitaire », elles auront la double peine et je trouve cela inadmissible, intolérable, scandaleux. Que des personnes, qui pensent à la France, aux Français, au travail, se permettent cela, je trouve que c'est une honte de pouvoir diriger un pays en espérant obliger et faire accepter tout et n'importe quoi.

Tout à l'heure, nous aurons un vœu sur les retraites, c'est à l'identique.

Je pousse un cri, et je sais bien qu'il faut voter ce régime indemnitaire, sinon une partie des agents ne pourront pas en bénéficier. Cela veut dire aussi que nous pénaliserons beaucoup plus de personnes, je trouve cela scandaleux et je souhaiterais que tous les groupes politiques puissent, comme nous le faisons à la France Insoumise, s'élever contre une telle attitude et un tel déni de démocratie et de justice.

Mme la MAIRE. – Merci.

Sachant qu'il y a bien deux dimensions à la question et j'abonde totalement dans le sens que tu viens d'évoquer André. Il y a le régime mis en place pour les agents de l'État, qui effectivement concerne

les agents en arrêt maladie, pas forcément de longues durées, arrêt maladie tout court, qui du coup, n'ont plus le droit de bénéficier d'un régime indemnitaire. Il est considéré que l'indemnité n'est là que pour rémunérer un rendement de l'activité, qu'il s'agit donc d'un revenu auquel ils n'ont pas droit, s'ils ne sont pas en activité directe. Ce décret s'applique aux agents de l'État.

Je te rejoins complètement dans l'affirmation forte, politique, qui est que ce n'est pas la vision que nous portons du service public, mais j'ajoute un élément de réflexion à cette indignation, c'est que le décret n'évoque pas la fonction publique territoriale. En fait, c'est une interprétation du contrôle de légalité qui nous dit : « puisque les agents de l'État n'ont pas le droit de toucher cette indemnité en cas d'arrêt maladie, sur la base du principe d'égalité de traitement entre les fonctionnaires, je ne saurais vous laisser appliquer un régime plus favorable », ce qui est sur le plan juridique un peu contestable. Pour ceux qui ont fait un peu de droit, on sait qu'il y a des grands principes comme cela qui peuvent s'affronter parfois et si les régimes étaient identiques les uns les autres, il n'y en aurait qu'un.

C'est tout de même un peu vicieux comme mode de raisonnement, d'où mon alerte auprès du Ministre et j'espère bien que nous aurons des éléments de réponse.

Y a-t-il d'autres prises de parole sur ce sujet qui est important pour les agents ?

Je leur ai écrit pour les alerter sur ce point, car pour eux, quand vous êtes en arrêt maladie, ce n'est pas un petit rien, sur un mois d'arrêt, cela peut constituer plusieurs centaines d'euros en moins dans votre paie. Ce n'est pas un petit sujet.

M. LADJICI. - Madame la Maire, chers collègues, évidemment je me joins aux affirmations qui ont été apportées auparavant, sur le fait qu'il est important de maintenir le même niveau de revenu pour les employés de notre municipalité.

Simplement ma question est purement technique, en général quand il y a un contrôle de légalité, c'est la preuve qu'il y a eu, peut-être, je ne dirai pas une défaillance, ce serait trop gros, mais quels sont les dispositifs ou quelles sont les capitalisations que vous allez mettre en place pour éviter d'avoir à nouveau ces problèmes d'interprétation de la loi ? Finalement, nous avons voté la délibération et l'État nous retoque sur le fait qu'elle n'est pas conforme au cadre légal.

Les agents municipaux sont en situation d'inconfort du coup, ils pensaient avoir un acquis qu'ils n'ont plus. Comment peut-on éviter cela à l'avenir ?

Je voterai cette délibération qui a vocation à rétablir le cadre légal.

Mme la MAIRE. - Nous ne pouvons pas. Très clairement, nous sommes dans une situation où la loi ne dit pas explicitement que les collectivités territoriales n'ont pas le droit de mettre en œuvre le dispositif RIFSEEP comme elles l'appliquaient jusqu'à présent.

Cela ne s'appelait pas le RIFSEEP avant, il y a eu de nombreuses réformes sur les régimes indemnitaires. La loi ne dit pas explicitement que cette interdiction concerne les collectivités territoriales. Nous avons donc adopté une délibération qui retransposait, à partir de la loi, le même type de régime indemnitaire, que nous avons précédemment, des indemnités qui portaient un autre nom. Le contrôle de légalité a réagi sur ce point, mais cela peut surgir sur n'importe quelle délibération, c'est le principe même du contrôle de légalité.

M. LADJICI. - C'est la première fois que je vois un contrôle de légalité depuis que je suis au Conseil municipal. D'habitude, toutes les délibérations passent.

Mme la MAIRE. - Non, parfois le contrôle de légalité écrit pour obtenir des éclaircissements, et c'est l'administration qui répond en contact direct avec la préfecture. Ce n'est pas complètement inhabituel. La plupart du temps nous n'avons pas besoin de repasser une délibération. Là, c'est la première fois - peut-être, je ne l'affirmerai pas - que nous sommes obligés de repasser une

délibération. Ce n'est pas inhabituel d'être en dialogue avec la préfecture pour expliciter les délibérations.

Après, c'est la première fois que nous avons un désaccord d'interprétation, ce qui est plus fondamental en quelque sorte. D'habitude, ce sont des interrogations sur des éléments de mise en œuvre et nous nous mettons d'accord. Là, c'est une différence d'interprétation qui m'avait conduite, dans un premier temps, à me demander si nous n'allions pas plutôt, ne pas repasser de délibération et adresser un message à la sous-préfecture en suggérant de saisir le juge. Le risque est de mettre les agents dans une situation difficile. Nous ne pouvons donc pas nous permettre de prendre ce risque pour leur compte. Cela ne serait pas raisonnable.

Est-ce plus clair pour tout le monde ?

Je mets aux voix.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE**

1.6 - Signature de la convention entre la commune et la Préfecture du Val-de-Marne pour la télétransmission électronique des actes au représentant de l'État

M. DELUCHAT. - La commune de Chevilly-Larue a déjà une convention pour la transmission électronique à la préfecture des délibérations et certains documents, les délibérations du Conseil municipal sont faites de manière électronique, à l'exclusion des marchés publics. Nous ajoutons une convention pour inclure les marchés publics à la télétransmission électronique, cela permet de gagner en temps et en efficacité.

Il s'agit de délibérer pour adhérer à la télétransmission des marchés publics et d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer une convention avec le Préfet.

Vous avez les avantages, nombreux, je pense que personne n'ira à l'encontre du progrès aujourd'hui, qui peut aussi permettre de gagner du temps.

M. SUAZO. - Il y aura moins d'emplois de ce fait.

Mme la MAIRE. - Cela étant, cela permet tout de même d'aller plus vite et d'être efficace dans les échanges avec la préfecture.

Y a-t-il d'autres questions ou remarques sur cette délibération ?

(Aucune.)

Je mets aux voix.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Je souhaiterais ajouter un élément que j'ai oublié de préciser tout à l'heure sur la délibération précédente, pour compléter la réponse à M. Ladjici.

La question de l'interprétation du contrôle de l'égalité est parfois très aléatoire. À titre d'illustration, sur la délibération qui nous occupe sur le RIFSEEP, en réalité le contrôle de légalité n'est pas intervenu sur la première délibération que nous avons envoyée et qui posait le cadre général sur laquelle là nous sommes obligés d'intervenir une nouvelle fois.

Elle a réagi sur la deuxième délibération, qui ne concernait que les agents de la culture, cette délibération visait la délibération par laquelle nous avons adopté le régime général, et donc la préfecture a remis en cause le régime général sur la base de cette délibération mais ne l'avait pas

remise en cause lors de la première délibération.

Cela vous donne une idée, je ne sais pas s'ils ont eu des consignes entre-temps sur la manière de mettre en œuvre le RIFSEEP, mais nous avons été un peu surpris de se voir opposer des remarques par la préfecture, alors qu'aucune remarque n'avait été formulée la première fois.

1.7 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Secours populaire français en faveur des victimes de l'ouragan Dorian

M. DELUCHAT. - L'ouragan Dorian, je ne sais plus à quelle date, a touché les Bahamas. Il a détruit et rendu ce pays complètement exsangue.

Dans ce cadre, comme toujours, pour les catastrophes de cette ampleur, nous répondons présents aux sollicitations des associations humanitaires.

Là, le Secours populaire français a fait un appel de dons, pour aider cette population des Bahamas, je vous propose que nous votions, comme habituellement, une subvention 1 500 € pour les secours et les victimes de l'ouragan Dorian aux Bahamas.

Mme LAMRAOUI-BOUDON. - Je voulais préciser qu'il s'agit d'une campagne nationale du Secours populaire. C'est au niveau national que cela a été demandé.

Mme la MAIRE. - Effectivement, nous avons fixé une règle de secourir les victimes de catastrophes naturelles. Nous avons, de mémoire, trois associations nationales suffisamment reconnues pour leur sérieux. Le Secours populaire en fait partie, comme la Croix-Rouge ou le Secours catholique. Là, nous avons été saisis par le Secours Populaire, qui gère ce dossier au plan national visiblement.

M. LO FARO. - Quelques précisions concernant cette délibération : le bilan officiel fait état de 50 morts du fait de l'ouragan Dorian, mais toujours selon les mêmes autorités, il y a 2 500 personnes disparues, qui à ce jour n'ont pas été trouvées, ce qui nous donne l'ampleur des dégâts.

Il y a 5 500 sinistrés qui ont été évacués des îles des Bahamas, qui sont constituées de plusieurs îles dont les îles Abacos.

Nous comptons, à ce jour, 15 000 personnes évacuées, uniquement des îles Abacos.

Mme la MAIRE. - Les îles sont complètement ravagées par ailleurs.

M. LO FARO. - Avec un vent de 300 km/h, nous imaginons ce qui a pu se passer.

Mme la MAIRE. - Pas d'autres interventions ?

(Aucune.)

Je mets aux voix.

Merci pour eux.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

2 - COMMISSION DE COORDINATION DU PROJET ÉDUCATIF LOCAL ET DE LA RESTAURATION MUNICIPALE

2.1 - Autorisation de signature du permis de construire pour les travaux de rénovation de l'école Jacques Gilbert Collet, située 4, rue Édouard Branly à Chevilly-Larue

Mme LAMRAOUI-BOUDON. - Stéphanie a signalé l'enjeu de cette délibération, il s'agit d'une subvention obtenue dans le cadre de la réhabilitation complète de l'école, travaux nécessités pour les fluides et déperditions de chaleur, etc.

Nous avons travaillé en concertation totale avec les équipes éducatives, - tout à l'heure tu parlais de la directrice qui avait mis fin à ses jours - en tout cas, j'essaie toujours de mener ce type de dossier en partenariat, cela peut paraître long, parfois il nous faut du temps pour passer des délibérations, celle-ci en fait partie.

Il s'agit d'une délibération pour la réhabilitation de la coque extérieure de l'école ainsi que pour des travaux d'intérieur, nous avons travaillé sur les sols et les sanitaires, pour tenir compte des conditions de travail de nos personnels d'entretien.

Entre-temps les enfants ont repris l'école cette année, nous ne pouvions pas déménager en cours d'année scolaire. Les travaux ne commenceront donc vraiment qu'à partir de juillet.

Ce projet est celui soutenu par le conseil d'école, les membres vont être ravis quand, au premier conseil d'école, je vais leur annoncer qu'ils ont eu gain de cause sur ce projet.

Entre-temps, nous adaptons le centre de loisirs Pablo Neruda, qui accueillera les enfants.

Je vous rappelle, que nous accueillons tous les enfants de 3 ans, il convient donc prévoir un dortoir beaucoup plus grand qu'avant.

Techniquement parlant, Renaud vous apportera des informations, mais sachez que nous allons un peu agrandir et réaliser des travaux d'isolation.

Techniquement je laisse Renaud en parler.

Je vous demande de voter cette délibération pour les enfants de la Ville, il y va de leur intérêt ainsi que des familles et des enseignants.

Mme la MAIRE. - Renaud, sur les aspects de l'amélioration de la performance énergétique.

M. ROUX. - C'est important, tu parlais de l'enveloppe extérieure dégradée, surtout au niveau des menuiseries et de la façade bois, cela n'est pas uniquement esthétique, des questions de déperdition de chaleur sont à prendre en compte : le bâtiment avait tendance à très plutôt chaud en été, et froid en hiver, avec de l'inconfort pour les enfants et le personnel encadrant.

Je tenais également à saluer tout l'effort de concertation, qui a été mené, afin de répondre au mieux aux besoins.

Nous allons en profiter pour changer également la centrale de traitement d'air.

La qualité de l'air dans les écoles est un élément important pour les enfants en bas âge, et également pour améliorer les performances énergétiques dans tout un tas de domaines.

Cela nous permettra d'être vertueux sur le plan environnemental avec un meilleur confort et une baisse des consommations, quand le kilowatt-heure a tendance à s'enflammer, et nous serons également vertueux sur le plan financier.

Le projet architectural est assez qualitatif : il est intéressant de noter la coursive extérieure, qui sera rajoutée, jouera un rôle de masque solaire et apportera de la qualité.

Il s'agit de travaux d'ampleur s'étendant sur une année. Un beau projet.

Mme la MAIRE. - Y a-t-il des questions sur ce projet ?

Mme PONOTCHEVNY. - Juste un petit reproche, je crois que depuis cinq ans, nous votons 90 ou 95 %, de ce que vous proposez en matière de travaux. En revanche, dans l'opposition, nous n'avons jamais été invités aux visites de fin de travaux à la rentrée. Pourquoi ?

Mme la MAIRE. - Pour la bonne et simple raison, Madame Ponotchevny, que cette visite de travaux n'est pas une visite de courtoisie, mais une visite par laquelle l'exécutif municipal vérifie que les travaux ont bien été exécutés en application du budget qu'ils ont voté. Je ne crois pas que vous ayez voté le budget.

Mme PONOTCHEVNY. - Il faut donc voter le budget pour faire la visite ?

Mme la MAIRE. - Il faut être dans l'exécutif municipal.

Mme PONOTCHEVNY. - Nous pouvons, peut-être alors, éviter de voter les travaux maintenant.

Mme la MAIRE. - Vous faites comme vous voulez, Madame Ponotchevny.

J'essaie de vous faire comprendre, que cette visite de rentrée, nous permet de nous assurer que les travaux votés et donc enclenchés pendant tout l'été, même si certains ont lieu un peu avant ou un peu après l'été, sont conformes aux attentes que nous avons fixées à l'administration. Cela fait partie de notre travail municipal.

Mme PONOTCHEVNY. - Si les personnes de votre majorité peuvent l'enregistrer aussi, car certains m'ont fait la réflexion : « Vous avez le droit de voter les travaux mais jamais d'aller faire la visite ».

Mme la MAIRE. - Si toutefois vous voulez que nous organisions une visite spécifique pour aller voir les travaux, mais cela ne sera pas la même, il s'agira d'une visite différente.

Certains éléments ne doivent être évoqués qu'entre l'exécutif municipal et l'administration notamment lorsque des problèmes se présentent. Je ne pense pas que vous souhaitez assister à ces mises au point

Je m'excuse, mais cela fait partie du travail de la municipalité, néanmoins, tous les bâtiments vous sont ouverts, si vous souhaitez les visiter, avec plaisir. Nous pouvons organiser des visites quand vous le souhaitez.

Mme LAMRAOUI-BOUDON. - Je ne vous ai pas parlé du prix. Le coût global des travaux est de 2,7 M€.

Mme la MAIRE. - Il convient de préciser que nous avons sollicité des subventions : auprès de la Métropole, de l'ADEM,

Nous avons une réponse favorable de la Métropole mais pas encore toutes les réponses des subventionnements potentiels sollicités.

Je mets aux voix.

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

Merci pour les enfants, les enseignants et tous les professionnels qui travaillent.

3 - COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

3.1 - Approbation de la garantie d'emprunt et d'une subvention pour surcharge foncière concernant 16 logements PLUS/PLAI/PLS - ZAC Anatole France - Lot 14

Mme BOIVIN. - Il s'agit d'une délibération, que nous avons l'habitude de voter depuis cinq ans maintenant, pour une garantie d'emprunt et une subvention pour surcharge foncière.

Dans ce cas précis, elle concerne l'acquisition de 16 logements par Valophis Habitat auprès de Eiffage sur le lot 14, qui se trouve à l'angle de la rue Elisée Reclus et de la rue Emile Zola.

Comme d'habitude à partir du moment où un bailleur construit un immeuble ou acquiert des

logements, il a besoin d'une garantie et se retourne vers la collectivité.

En contrepartie de cette garantie, trois logements seront versés au contingent de la mairie, de même pour la subvention surcharge foncière, trois nouveaux logements vont être versés dans le contingent mairie, ce qui fera au total six logements sur les seize acquis par Valophis Habitat.

Je vous demande d'approuver cette délibération.

Mme la MAIRE. - Merci.

Des questions ?

(Aucune.)

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS CINQ ABSTENTIONS (M. LADJICI, Mlle ZEHIA, MME DUREGNE, M. PIERRE, MME PONOTCHEVNY)**

3.2 - Approbation et autorisation de la signature de l'avenant n° 2 au Protocole entre l'EPA ORSA, Valophis Habitat et la commune de Chevilly-Larue – ZAC Anatole France

Mme BOIVIN. - Entre la Ville, l'EPA ORSA et Valophis Habitat, une convention a été signée pour gérer tous les échanges fonciers et régler un certain nombre de questions administratives et financières.

Un premier avenant a été passé en octobre 2017, nous allons approuver le deuxième avenant qui concerne quelques précisions et rectifications d'ordre administratif et financier, ces quelques points sont principalement liés à l'échange entre l'EPA ORSA et Valophis Habitat.

Je ne rentre pas dans les détails, cela vous est présenté dans la délibération, si vous avez des questions vous êtes les bienvenus.

Je vous demande simplement d'approuver ce deuxième avenant qui concerne je le répète principalement Valophis et l'EPA ORSA.

Mme la MAIRE. - Y a-t-il des questions ?

(Aucune.)

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS DEUX ABSTENTIONS (M. LADJICI, Mlle ZEHIA)**

3.3 - Approbation de la convention de partenariat avec le CAUE 94 pour la mise en place de permanences conseil au service urbanisme

Mme BOIVIN. - Le CAUE 94 intervient déjà dans le relais énergie car des permanences sont proposées aux Chevillais pour les conseiller pour tout ce qui est amélioration de l'isolation, etc.

Le CAUE propose aussi d'autres types d'intervention, en l'occurrence des conseils pour tout ce qui est construction, des architectes interviennent et conseillent les particuliers et les collectivités.

Il nous a semblé intéressant de pouvoir proposer ce service aux particuliers, sachant que nous avons déjà eu des personnes venues solliciter le service urbanisme pour des conseils pour leurs projets.

Il s'avère, que dans certains cas, des questions sont extrêmement techniques ou pointues, et le service ne sait pas forcément répondre. Nous les renvoyons vers le CAUE.

Nous vous proposons de mettre en place deux permanences par mois, avec une convention sur un an renouvelable, pour un montant de 1760 €, sachant que le service urbanisme de la Ville peut aussi bénéficier de ces conseils.

Il est arrivé, dans quelques cas, lors de l'étude de dossiers, d'être confronté à des questions ou des interrogations concernant l'interprétation de certains textes et d'essayer d'identifier si ce qui était projeté correspondait bien à ce qui pouvait être réalisé.

Il nous a paru aussi intéressant de pouvoir bénéficier d'aides et d'expertises d'architectes du CAUE.

Mme la MAIRE. - Merci.

Des questions ?

(Aucune.)

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

3.4 - Approbation de la convention « Opération Zéro Phyto n°2 » entre la commune et le Syndicat Mixte du Bassin-Versant de la Bièvre (SMBVB)

M. TAUPIN. - Afin de préserver la qualité de l'eau de la Bièvre, et d'accompagner les collectivités bues bassin-versant de la Bièvre dont Chevilly-Larue fait partie, le SMBVB propose une « Opération Zéro Phyto » de sensibilisation et de formation aux pratiques de gestion respectueuses de l'environnement, au travers d'une convention de deux ans.

L'opération se déclinera en quatre volets d'actions, accompagnés dans leur mise en œuvre par un bureau d'études CIAE (Centre d'ingénierie Aquatique Écologique) et d'un cabinet de communication Pellicam, avec des volets de formation, de réunions thématiques de partage d'expériences, de plan de communication autour des pratiques en faveur de la biodiversité et des actions de sensibilisation grand public. Il est possible, pour chaque volet, de choisir parmi une liste de propositions qui se déterminent en fonction des besoins.

Sur Chevilly-Larue, nous appliquons l'« Opération Zéro Phyto » depuis 2011, depuis le premier Agenda 21.

Il faut savoir aussi que l'usage des produits phytosanitaires est interdit pour les particuliers depuis le 1^{er} janvier 2019. C'est une action complémentaire en faveur du Zéro Phyto.

Dans cette délibération, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Madame la Maire ou son représentant, à signer la convention « ZéroPhyto n°2 » entre la Ville et le SMBVB, pour la période d'octobre 2019 à octobre 2021.

Mme la MAIRE. - Sachant que cette convention a un intérêt pour nos agents, ils peuvent ainsi bénéficier de formation. Quand nous supprimons le phyto, la lutte contre les mauvaises herbes est, du coup, moins évidente. Cela nécessite des compétences qu'il faut mettre à jour, au gré de l'évolution des connaissances sur le sujet, et cette convention nous donne accès à des formations proposées par le syndicat en question, ce qui est toujours bon à prendre.

Y a-t-il des questions ?

M. LADJICI. - Une demande de précision dans le propos de Laurent : j'ai entendu que les produits

phytosanitaires pour les particuliers sont interdits depuis le 1^{er} janvier 2019, alors que Madame la Maire a signé, il y a quelques semaines, un arrêté sur ce point. Je ne comprends pas le lien entre les deux. Cette interdiction a-t-elle commencé au lendemain de la signature de votre arrêté ou au 1^{er} janvier ?

Mme la MAIRE. - Une gamme de produits a été interdite, à l'usager particulier, par le biais de la loi, depuis le 1^{er} janvier 2019, mais tous les produits ne sont pas interdits en termes d'engrais et de pesticides. L'arrêté que j'ai signé, et porté à votre connaissance, j'avais demandé qu'il vous soit transmis.

M. LADJICI. – Nous ne l'avons pas eu.

Mme la MAIRE. - L'arrêté dispose d'une interdiction plus générale et est plus restrictif que les termes de la loi.

M. TAUPIN. - L'arrêté, pris il y a quelques semaines, complète un peu les actions menées par un certain nombre de maires en France, notamment le Maire de Langouët qui a pris un arrêté interdisant l'usage des produits pesticides, sur une distance de 150 mètres, autour des habitations.

Un débat a eu lieu avec l'État sur ces questions, le Maire de Langouët ayant été traduit devant le tribunal administratif. Un débat politique est mené, l'arrêté s'inscrivait dans ce sens.

Je rajouterai que quand nous parlons de mauvaises herbes, les mauvaises herbes, cela se discute.

Mme la MAIRE. – Oui, les mauvaises herbes n'existent pas. Ce sont toutefois des herbes qui présentent une esthétique dans un jardin, parfois peut-être un peu moins agréable que d'autres.

Je vous indique, qu'à mon tour, l'arrêté municipal que j'ai signé, a été déféré par le Préfet auprès du juge administratif.

Le préfet a déféré également le Président du Département, ainsi que les maires qui ont signé cet arrêté, devant le juge administratif. Nous avons décidé, avec les élus concernés, de nous faire représenter par un même cabinet d'avocats, bien connu dans ce genre d'affaires, il s'agit du cabinet Corinne Lepage. Nous allons nous faire représenter dans une procédure collective.

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

M. LADJICI. - Ce que je comprends, vous allez avoir une procédure judiciaire dans les mois qui viennent ?

Mme la MAIRE. - Ce n'est pas moi, c'est l'arrêté qui est déféré devant le juge administratif.

M. LADJICI. – Du coup, c'est le maire qui est déféré.

Mme la MAIRE. - Non, c'est l'arrêté ! L'arrêté est envoyé devant le juge, qui estimera s'il est légal ou pas.

M. LADJICI. - Il n'y a donc pas de procédure judiciaire ?

Mme la MAIRE. - C'est judiciaire comme procédure.

M. LADJICI. - Le représentant de la collectivité en question est responsable de cet arrêté donc c'est lui...

Mme la MAIRE. - Je l'ai signé bien sûr.

M. LADJICI. - C'est donc vous qui allez être traduite... ?

Mme la MAIRE. - Monsieur Ladjici, j'ai peur de comprendre là où vous voulez en venir.

M. LADJICI. – Non.

Mme la MAIRE. - Je crains que vous transmettiez cela dans vos proses habituelles. Cela ne signifie pas que j'ai des ennuis avec la justice.

M. LADJICI. - Est-ce vous, ou l'arrêté ?

Mme la MAIRE. - C'est la commune, à travers un arrêté, signé par le maire de la commune. L'arrêté est susceptible d'être remis en cause dans son bien-fondé, dans ce cas l'arrêté sera tout simplement annulé et n'aura plus aucune portée juridique.

Pour ce qui me concerne, je n'ai aucune procédure pénale ou civile en cours.

M. LADJICI. – Quand vous dites la commune, vous avez pris, dans vos prérogatives, vous avez décidé cela à votre niveau, donc il n'y a pas de débat. Je n'ai pas eu connaissance de cet arrêté et dans la mesure où il engage la Ville de Chevilly-Larue, j'aurais aimé être associé à cet arrêté.

Mme la MAIRE. – Je vous en ai informé.

M. LADJICI. – Non, a posteriori.

Mme la MAIRE. - L'une des premières délibérations, que nous votons au début d'un mandat, est une délégation de pouvoir sur un certain nombre de décisions. Les arrêtés municipaux en font partie.

M. LADJICI. - Dans la mesure où vous connaissiez déjà l'issue de cet arrêté qui est en contradiction avec la loi, vous saviez pertinemment qu'il allait aboutir sur une démarche judiciaire.

Mme la MAIRE. - Je ne le savais pas pertinemment, la démarche a effectivement une dimension politique combative, visant à porter un point de vue sur un sujet, dont le Président de la République lui-même a reconnu le bien-fondé, mais a considéré qu'il fallait modifier la loi pour être conforme avec ce qu'il estime être légitime.

Cela signifie que si de nombreux maires signent cet arrêté, cela constituera un levier favorable pour obtenir ces modifications législatives, et ainsi mon arrêté deviendra, sans aucun problème, conforme à la loi.

M. LADJICI. - Vous comprenez bien que cela n'a aucun sens d'avoir un arrêté à l'échelle du département, qui représente toutes les villes du Val de Marne, et un arrêté municipal. Vous allez tous être concernés par une procédure, alors que cela aurait pu englober tout le département du Val de Marne.

Mme la MAIRE. - L'arrêté du Président du Département, qui par ailleurs est postérieur au mien, ne concerne que les parcs départementaux. Un président de Département n'a pas les mêmes pouvoirs qu'un maire, ses compétences sont différentes.

M. LADJICI. – Vous, cela concerne les jardins des particuliers ?

Mme la MAIRE. – Oui, car le maire a une autorité générale sur ce type de sujet, ce que n'a pas le Président du Département au titre du code des collectivités.

3.5 - Approbation de l'avenant n° 3 à la convention cadre de partenariat avec l'association le Pôle d'Économie Solidaire Chevillais (PESC)

M. DELUCHAT. - Nous vous proposons une délibération pour approuver un avenant à la convention cadre, que nous avons avec le PESC, pour pouvoir aujourd'hui pallier des difficultés de trésorerie qu'ils ont, face à une évolution du Pôle, notamment dans différents domaines, dans la vente de produits équitables, dans le réseau d'économie d'échanges réciproques de savoirs mais aussi dans l'ensemble des actions conduites qui prennent une dimension importante.

Des subventions prévues n'ont pas été obtenues, certaines sont attribuées avec du retard. Aussi, a-t-il besoin d'avoir une trésorerie pour boucler l'année 2019.

Nous avons voté, il y a une dizaine d'années à peu près, la possibilité d'avoir un fonds de roulement au niveau des associations ayant du personnel salarié et, pour ce faire, ce fonds de roulement est une aide à la trésorerie, remboursable, que nous proposons aux associations.

Certaines ont utilisé cette aide, cela leur a permis de passer la rampe lors de moments difficiles et de pouvoir fonctionner.

Ce fonds de roulement est remboursable à la collectivité. C'est dans ce cadre que nous proposons un avenant à la convention.

Le fonds de roulement de 15 000 € sera remboursable au 30 juin 2020.

Je vous propose de donner satisfaction au PESC.

Mme la MAIRE. - Merci.

Y a-t-il des questions ?

(Aucune.)

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Merci à vous.

3.6 - Candidature en vue d'une reconnaissance au dispositif « Territoire Engagé pour la Nature en Île-de-France »

M. PHALIPPOU. - Avec cette démarche, nous avons gagné des « fleurs », maintenant nous allons gagner des « libellules » ! Après la flore, nous avons la faune.

Dans le cadre de cet engagement, la démarche globale est de continuer à travailler sur l'amélioration de la biodiversité au sein de la commune, d'essayer de préserver un peu notre patrimoine naturel.

Au-delà de la reconnaissance de ce dispositif, des réflexions collectives et les démarches autres que la nôtre nous permettent de voir les retours d'actions, de savoir ce qui se passe un peu ailleurs. Il est intéressant de partager à plusieurs les mouvements collectifs.

Cet engagement nous permet d'avoir un peu plus de réflexion d'une manière globale, voire peut-être d'améliorer nos propres démarches et peut-être de les modifier.

Mme la MAIRE. - Y a-t-il des questions ?

(Aucune.)

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Merci à vous.

3.7 - Vœu présenté par la majorité municipale en faveur d'une véritable politique de réduction du plastique

M. ROUX. - Au nom de la majorité municipale, nous avons souhaité déposer un vœu contre

l'instauration de la consigne plastique, dans le projet de loi anti gaspillage pour une économie circulaire.

Il s'agit d'une mesure de communication visant à faire vibrer en nous les cordes de la nostalgie d'une époque heureuse et sans doute bien plus vertueuse, où l'on consignait les bouteilles en verre, alors qu'il ne s'agit en réalité que d'instaurer une mesure de collecte parallèle pour les plastiques, afin de les recycler.

Au-delà de l'effet de communication gouvernementale, quelles sont les conséquences attendues et possibles d'un tel dispositif ?

Tout d'abord, la consécration du plastique dans notre société, quand tout nous pousse à nous tourner davantage vers des matériaux plus recyclables et plus durables, la fragilisation du modèle de collecte financé par les collectivités et donc le contribuable, des millions d'euros d'investissement public gâchés par l'instauration d'un système parallèle de collecte, mais également des baisses de recettes pour les collectivités, sans baisse équivalente des dépenses bien entendu, et donc, avec des augmentations d'impôts potentiels à la clef dans les différentes collectivités ; et enfin des bénéfices supplémentaires pour les entreprises productrices qui se verraient également charger de la collecte avec un intérêt financier à la surproduction à rebours du principe « pollueur/payeur », le Gouvernement vient d'inventer le modèle du « pollueur payé ». Si ce n'est pas formidable !

Bref, encore une fois, lorsque nous grattons le vernis de la communication écologie gouvernementale, nous nous apercevons que nous prenons une très mauvaise direction.

Certes, nous ne pouvons pas en attendre plus d'un projet de loi établi uniquement sur la base des intérêts des industriels privés. Toutefois, l'ampleur de la crise environnementale et climatique, qui nous attend, nous invite à un sursaut, et c'est avec cette visée que nous avons décidé de proposer ce vœu qui s'oppose résolument à l'instauration de la bien mal nommée consigne plastique.

Mme la MAIRE. - Merci.

M. LADJICI. - Merci pour la présentation de ce vœu.

J'ai fait quelques recherches, suite à la présentation de ce vœu, en conférence des présidents de groupe.

Aujourd'hui, l'Union européenne a fixé un objectif de recyclage du plastique, à l'horizon 2030, qui est de 90 % de plastique recyclé.

En France aujourd'hui, sur la base des filières existantes, via les syndicats intercommunaux, via dans certains endroits, des entreprises spécialisées, nous atteignons péniblement les 55 % de taux de plastique totalement recyclé.

En Europe, aujourd'hui, des études ont été menées pour savoir quels sont les taux de recyclage du plastique dans les différents pays de l'Union Européenne. Quatre pays atteignent ces 90 % de taux de récupération du plastique, avant le délai fixé par l'Union Européenne. Il se trouve que ces pays ont mis en place une consigne sur les bouteilles en plastique.

(Arrivée de Mme Lazon 20 h 27.)

Je pense, que c'est un vœu vraiment mal présenté, ce vœu veut dire autre chose, cher Renaud. Cela veut dire que vous voulez maintenir quelque part les syndicats intercommunaux, tels qu'ils existent aujourd'hui. Il ne s'agit pas d'un vœu écologique, mais d'un vœu qui a vocation à conserver le RIVED tel quel, avec ses ressources et ses moyens.

L'objectif écologique est absolument occulté dans la rédaction de ce vœu. Vous voulez simplement dire que finalement, cette filière plastique mise en place irait plutôt dans le privé, vous souhaitez qu'elle reste dans le giron public.

Dire que la consigne plastique n'apporte rien, dans le taux de recyclage du plastique, est tout simplement faux. Il y a des exemples concrets en Union européenne et dans le monde, qui démontrent que tous les pays, qui ont mis en place ce dispositif, arrivent à récupérer plus de plastique.

Ensuite, dans la présentation du vœu écrite, vous avez parlé de plastique à usage unique. Cela veut dire qu'un peu comme le verre, les bouteilles en plastique sont industrialisées et ensuite, remises dans la filière, après avoir été lavées.

Des spécialistes ont mené des études, qui tendent à prouver, que ce type de plastique est beaucoup plus lourd, viendrait donc surcharger les cargaisons dans les camions et, donc, faire consommer plus de carburant dans les circuits de transport.

C'est donc une fausse bonne idée. Si la filière de nettoyage du plastique devait se mettre en place, elle consommerait des millions de mètres cubes d'eau de plus qu'aujourd'hui.

Je pense que l'on se trompe dans la présentation de ce vœu et dans son titre. J'aurais plutôt mentionné que le vœu est en faveur du maintien, dans le giron public, de la filière de recyclage du plastique, car la consigne est bien la solution qu'il faut mettre en place, pour passer de 55 % à 90 %.

Je ne voterai donc absolument pas ce vœu qui ne répond pas à l'objectif écologique qu'il entend défendre.

Mme BOIVIN. - J'entends ce que tu dis. En revanche, je me pose plusieurs questions. Si effectivement, la consigne plastique permet de réduire le plastique, comment se fait-il que nous ayons un cinquième continent, constitué de plastique, dans l'océan ? Comment se fait-il que nous ayons la Chine et l'Inde avec des montagnes de plastique ?

Cela veut bien dire que le recyclage du plastique ne marche pas, puisque les sociétés censées recycler ne le font pas, et envoient en Chine en Inde. Il y a donc un problème.

Je pense que la solution du recyclage n'est pas la solution. Il faut adopter la consigne en verre, pas la consigne plastique.

La consigne plastique ne sert à rien, car il faut retraiter le plastique derrière, qui ne peut être réutilisée, il faut obligatoirement la retransformer pour recréer du plastique et consommer à nouveau de l'énergie.

La consigne en verre consiste juste à nettoyer les bouteilles, sans nécessité d'en recréer.

Un reportage sur le sujet est très bien fait. Le plastique nous a été, tout de même, imposé, il nous a été prouvé que le plastique était la solution et, ensuite, la faute est rejetée sur les personnes : « c'est votre faute si vous ne recyclez pas ». Le plastique a été imposé, alors que la consigne en verre existe.

Tous les arguments ont été trouvés pour justifier l'utilisation du plastique alors que la consigne en verre permet de résoudre tous ces problèmes.

Mme la MAIRE. - Merci.

M. ROUX. - Je vais apporter du coup quelques précisions. En réalité, il ne s'agit pas de recycler le plastique, car il est quelque part déjà trop tard.

La question concerne le modèle de société qui se perpétue aujourd'hui et la réduction de la production de plastique, notamment de l'emballage et du suremballage et, pour cela, malheureusement, il faut contraindre les industriels. Tu parlais Régine, je suis d'accord avec toi, du retour de la consigne verre.

Il y a eu un reportage, il y a quelques mois, extrêmement intéressant d'Élise Lucet, sur la question

des emballages, le travail des lobbyistes au parlement européen était explicité. Les lobbyistes de l'emballage et les industriels ont table ouverte dans ce Gouvernement, nous leur faisons une loi sur mesure, où nous continuons à ne pas pointer du doigt les réels pollueurs.

Vous voyez les superbes affiches pour culpabiliser les consommateurs : « il ne faut pas jeter les papiers dans la nature » etc. Qui paye ces campagnes de communication ? Ce sont les plus gros industriels les plus pollueurs, ceux de l'emballage.

Il faut arrêter de culpabiliser les consommateurs. Il y a certes des choses à faire sur les comportements, mais il faut aussi s'attaquer au fond du problème, la production. Personne ne parle ici de laver les bouteilles en plastique, car quand elles sont récupérées, elles sont refondues alors que les bouteilles en verre sont lavées.

Monsieur Ladjici, je vous invite aussi à penser à une chose, nous ne perpétons aucun syndicat ou autre. Nous n'allons pas supprimer la collecte pour les ménages mise en place avec la commune.

Une collecte parallèle avec un réseau de camions va être mise en place, un peu plus de camions sur les routes, mais cela ne dérange pas le Gouvernement, et je ne vais même pas aborder la question du train Perpignan-Rungis, car je vais trop digresser.

Je comprends que vous ne votiez pas ce vœu, « on ne mord pas la main qui nous nourrit », mais essayons de rester sérieux dans le débat.

M. TAUPIN. - Nous voyons bien toujours, de la part du Gouvernement, cette politique de petits pas qui est menée. Il ne prépare pas une loi, il ne discute pas d'un projet de loi sur « aller vers le zéro déchet » mais sur le recyclage, donc le dialogue avec tout le lobby du plastique.

Cet échange avec le monde industriel et cette vision libérale ne correspondent pas à notre ambition d'aller à terme vers le zéro déchet, car pour nous, l'objectif n'est pas de pouvoir gérer les déchets, mais faire en sorte qu'il y ait un comportement différent de la part des gens, des pouvoirs publics et de l'État, pour réduire au maximum la production des déchets dans ce pays.

M. LADJICI. - Encore une fois, regardons les chiffres dans les pays qui ont mis en place la consigne plastique. Regardez nos voisins en Allemagne, dès que vous avez un système de consigne, vous avez plus de 90 % du plastique qui est récupéré, alors qu'en France, avec les filières actuelles, nous sommes à 55 %.

Je ne dis pas que j'ai raison ou que vous avez tort. Je dis simplement : regardons concrètement ce qui se passe concrètement dans les autres pays, essayons d'avoir une certaine humilité en disant : nous n'avons pas forcément raison en tant que Français dans notre petit coin, regardons ce qui se passe ailleurs.

Partout où cela a été mis en place, cela fonctionne.

Pour répondre à Régine qui parlait de la Chine et de l'Inde, oui, il y a une vraie difficulté, je suis d'accord, sur le problème de recyclage et les océans sont recouverts de déchets plastiques, mais dans ces pays, il n'y a pas de système de consigne, ni les habitudes de recyclage que nous avons.

Mme REGINA. - Ce sont les nôtres.

M. LADJICI. – Il y a 1 500 000 chinois, et croyez-moi, l'impact du non-recyclage du plastique des chinois est beaucoup plus fort que les problèmes de gestion de nos plastiques à nous. Quand vous regardez les populations indiennes et chinoises, ce qu'elles déversent dans les océans est beaucoup plus grave que les problèmes de nos plastiques que nous leur envoyons. Même si c'est perfectible, il faut avoir une vision internationale de cette question.

Je pense, encore une fois, que l'objectif de ce vœu est éclairément de défendre une filière qui est plutôt publique contre une éventuelle filière privée, qui n'est pas aujourd'hui encore décrétee. Je

regrette que nous ne regardions pas les chiffres des pays voisins et des pays qui ont éprouvé ce dispositif.

Je ne répondrai pas sur les allusions des lobbys, sur « les mains qui nourrissent ». En termes de main qui nourrit, certains sont mieux placés que moi. Je travaille dans le secteur privé et ne suis rattaché à aucun groupe, ni aucun dispositif au niveau départemental. Il faut balayer devant sa porte.

Mme la MAIRE. - C'est dommage, j'allais essayer de conclure notre débat, plutôt en saluant la hauteur de vue, qui nous a permis d'aborder le sujet sur le fond, et là du coup, vous portez un peu atteinte à ce que j'avais envie de dire.

Nous sommes en fait face à un débat de société fondamental : la question des déchets, en eux-mêmes, est assez en réalité représentative d'un tas d'autres sujets, qui transcendent le seul secteur des déchets.

Il est évident que pendant des décennies, un encouragement à promouvoir le plastique a existé, tout comme - ne revenons pas sur certains débats - il fallait utiliser plus de diesel que d'essence, pour émettre moins de dioxyde de carbone dans l'air. À l'époque, la connaissance des émissions de particules fines n'était pas celle d'aujourd'hui et la question ne se posait pas dans les mêmes termes.

Pendant des décennies, le verre n'était pas écologique et il fallait s'orienter vers davantage de plastique. Je me rappelle quand j'étais gamin, au départ nous avions des bouteilles en verre et petit à petit, nous sommes allés vers du plastique et, nous n'avions plus besoin de ramener les bouteilles en verre aux commerçants. C'était très bien car c'était moi qui le faisais. Je trouvais donc que c'était vraiment mieux !

Sauf qu'aujourd'hui, nous nous rendons compte que nous sommes allés tellement loin dans ce modèle - qui en réalité n'était pas vertueux -, qu'il faut inverser complètement la tendance. Le reproche que ce vœu formule au projet de loi est en réalité, vous avez raison, par transparence à la directive européenne car c'est issu d'une directive européenne - c'est important de le souligner - c'est qu'il se trompe d'ennemis, d'objectifs ou d'enjeux.

Plutôt que d'amorcer la transition, pour utiliser moins de plastique dans notre quotidien et pousser les comportements vers des bocaux en verre, qui seraient consignés en faveur d'un réemploi – j'utilise à dessein ce mot, qui est celui utilisé dans le vœu - le projet de loi vise au contraire, à encourager le comportement de consommation à l'égard du plastique, non pas dans la vue de son réemploi mais dans la perspective de son recyclage, ce qui signifie un processus de transformation où il faut récupérer les bouteilles, les transformer en paillettes, pour ensuite les refondre et fabriquer de nouvelles bouteilles, qui seront remises dans le circuit. Nous avons parlé des camions sur les routes, nous n'avons pas parlé de l'énergie qu'il faut pour refondre ces bouteilles en l'occurrence.

Ce projet de loi a plusieurs conséquences. Je suis assez d'accord avec votre analyse qui consiste à considérer que ce vœu vise à protéger la filière publique de récupération, ce n'est pas faux. Cela ne veut pas dire que l'on veut sauver à tout prix les syndicats, il ne s'agit pas du même sujet.

Les syndicats de traitement : pour nous, la RIVED est une régie publique avec dix communes qui en sont membres, nous ne traitons pas que les déchets plastiques, ce serait donc stupide de penser qu'en supprimant ce flux, nous tuerions le syndicat. Cela n'a pas de sens. À la limite, ce serait même une bonne nouvelle car cela voudrait dire que quelqu'un d'autre s'occuperait pour nous du traitement des plastiques, et auquel cas, à la limite, il y aurait moins de raisons pour nous de nous y opposer.

Le seul souci est que nos syndicats de traitement gèrent beaucoup d'autres déchets et, parmi les déchets collectés, certains représentent un coût pour la collectivité et d'autres une recette. En l'occurrence, les bouteilles en plastique font partie des recettes, c'est-à-dire qu'effectivement, cela va déséquilibrer les comptes de nos syndicats, y compris celui de la RIVED. Cela ne va pas les tuer,

cela va les déséquilibrer.

La conséquence directe ? Pour les rééquilibrer, la hausse de la redevance de quai sera envisagée. La redevance de quai correspond à la facture que chaque année le syndicat adresse à la commune pour lui dire : « Vous me devez tant pour prendre en charge, ce qui n'a pas été pris en charge par la vente de mon gisement ». Les communes vont voir augmenter la facture annuelle, puisqu'il n'y aura plus la recette que représente le gisement des bouteilles en plastique.

Cela se traduira par une potentielle augmentation de la TOM, puisque vous savez, que le compte déchets est un compte distinct. Je dis les communes, en réalité c'est l'EPT mais le raisonnement est le même. Le compte déchets doit assumer les dépenses et les recettes, il faudrait par conséquent augmenter la TOM.

Cet élément, sur lequel je souhaite attirer notre attention collective, est important, l'objectif de personne ici n'est d'augmenter les impôts.

M. LADJICI. - Là, nous cernons le fond du problème. À ce moment-là, il faut le mentionner dans le vœu.

Mme la MAIRE. - C'est indiqué dans le vœu.

M. LADJICI. – Dans le cas où il y a une filière basée sur la consigne, que cette filière revienne dans le giron public. Vous ne le mettez pas. Vous dites : « on s'oppose à la consigne », juste par principe, alors que c'est potentiellement efficace.

Mme la MAIRE. – Non, vous transformez complètement mes propos. J'étais presque sur le point de vous donner raison sur l'un de vos arguments, que nous assumons, de considérer que nous sommes dans la posture de ce vœu en train de dire : « attention, vous déséquilibrez une filière publique de traitement des déchets, ce qui nécessitera d'augmenter les impôts » car il faut bien s'occuper des autres déchets.

Cela ne supprime pas les autres problèmes soulevés, à savoir une filière de collecte parallèle avec d'autres camions qui vont venir collecter d'autres bennes, etc. ce qui doublera le nombre de camions. C'est pour le petit aspect, ce n'est pas l'aspect principal.

L'aspect principal est : comment pourrait-on inciter à avoir moins de plastiques dans notre société ?

Je suis d'accord, il faut toujours humblement aller regarder ce qui se passe chez les autres. Sur les dix pays qui ont mis en place la consigne plastique, vous l'avez souligné, seuls quatre ont réussi à atteindre les objectifs fixés par de l'Union Européenne.

Sauf que, ce sont des pays pour lesquels il n'y avait pas de collecte sélective, c'est-à-dire, que ce sont des déchets qui ont été enlevés des ordures ménagères classiques pour la plupart d'entre eux, vous regarderez.

Évidemment, nous sommes passés d'un système où les déchets étaient mélangés, comme chez nous il y a plusieurs décennies maintenant, et où la mise en place d'une consigne sur le plastique est une amélioration sensible et, pour le coup, qui a été très efficace, le geste de tri ayant été appris à partir de cette pratique.

J'ai envie de dire, effectivement, très efficace, sauf que nous sommes déjà beaucoup plus avancés dans la question du tri, nous trions beaucoup plus que les seuls plastiques. Notre centre de tri distingue, je n'ai plus en tête le nombre de gisements, mais un nombre important de gisements, qui ensuite, sont tous transformés, recyclés etc. Nous sommes donc plus vertueux que ces pays. Cela ne veut pas dire que nous donnons des leçons, je dis qu'il faut regarder dans le fond des choses.

Par ailleurs, lorsque nous examinons d'un peu plus près aussi le sujet, nous notons que les bouteilles en plastique des particuliers, visés par ces consignes, ne représentent que 3 % du gisement

concerné.

En réalité, nous n'atteindrons pas 90 % avec cette mesure, car elle ne se porte que sur 3 % du gisement concerné, l'essentiel des autres gisements étant industriels, ou sur d'autres plastiques, qui eux ne sont pas recyclables de la même manière.

Dans tous les cas, nous sommes face à un problème fondamental.

Certains pays se sont orientés vers le réemploi du plastique, la consigne pour le plastique n'est pas forcément une aberration. Par exemple, l'Allemagne a une filière de réemploi de certaines bouteilles en plastique, effectivement, plus rigides, mais cela n'est pas un problème, puisqu'elles ne sont pas transformées après. Elles sont nettoyées puis rereplées, mais cela nécessite que le plastique soit un peu plus rigide.

À la limite, je ne maîtrise pas suffisamment les caractéristiques techniques du produit pour savoir si c'est bien ou pas, nous pourrions considérer qu'il est préférable d'avoir un produit en réemploi qu'un produit en transformation.

Après, il existe un produit en réemploi qui a fait ses preuves de tout temps : les bouteilles et bocaux en verre. Nous savons faire dans le réemploi, après un simple nettoyage, et dans la transformation. Il s'agit du principe aussi de nos collectes sélectives sur le verre dans les bacs à verre.

D'autres manières pour essayer d'influer sur les comportements de manière plus vertueuse existent. Ce projet de loi, je crois, ne s'oriente pas dans la meilleure direction.

Le Sénat a, par ailleurs, retoqué cette disposition du projet de loi. Pour l'instant, il a pris une autre forme. Le Gouvernement, qui n'a entendu que la première dimension de cet élément de critique c'est-à-dire la dimension financière pour les collectivités, nous a donné raison sur ce point et envisage donc un système de compensation un peu du genre CITEO.

Je ne sais pas, si vous connaissez le principe d'écoemballage, c'est un peu ce que vous décrivait Renaud à travers le principe du « pollueur payeur ». Vous avez les entreprises productrices de déchets, qui cotisent de manière obligatoire à un organisme paritaire, chargé ensuite de subventionner les actions de sensibilisation, notamment en matière d'environnement, c'est un peu le paradoxe qu'Élise Lucet mettait en lumière dans son reportage, et il propose donc de transposer ce système, dans le système des consignes de tri.

En gros, vous créez une condition où les gens payent quinze centimes de plus leur bouteille, et doivent la ramener, une fois vide, dans un collecteur d'un magasin, qui ne sera pas forcément le même, et qui vous remboursera votre consigne. Quand vous achetez votre bouteille, les magasins qui vendent, verseront une somme du montant correspondant, quinze centimes multipliés par le nombre de bouteilles concernées, par mois, par an, je ne sais pas, à cet éco-organisme, qui ensuite, organisera la collecte, dans ces réceptacles et dans chaque point de vente qui vous rembourseront vos quinze centimes au fur et à mesure que vous mettrez les bouteilles dedans. Là où cela existe, cela fonctionne comme cela. C'est un peu une usine à gaz. Pourquoi faire simple quand on peut faire compliquer ?!

Je pense sincèrement qu'aujourd'hui, vous avez sur table copie de différents communiqués notamment signés de l'Association des maires, mais aussi que l'UFC Que choisir et d'autres organismes sérieux et reconnus, qui ne sont pas accusés de quelques contingences avec une formation politique et qui disent que ce n'est pas cela qu'il faut faire.

L'intention n'est pas forcément de tout remettre en cause, ils se sont peut-être tout simplement trompés, je ne fais de procès d'intention à personne, mais il existe des arguments objectifs qui font considérer que ce n'est pas la bonne solution. C'est ce qu'essaie de dire ce vœu. S'il le dit maladroitement, j'en suis désolée, en tout cas, c'est humblement ce que formule ce vœu, rédigé en

partenariat avec les professionnels des déchets de l'EPT et de la RIVED. Sa formulation est la plus exacte possible s'agissant des aspects techniques du sujet.

Je vous propose que nous passions au vote.

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS DEUX ABSTENTIONS (M. LADJICI, Mlle ZEHIA).**

Merci à vous.

4 - COMMISSION DE LA CULTURE, DES JUMELAGES, DES FETES ET CEREMONIES ET DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

5 - COMMISSION DE L'ACTION SOCIALE, DES SOLIDARITES ET DE LA PREVENTION DE LA SANTE

5.1 - Approbation de la participation de la commune au Fonds de la Solidarité Habitat (FSH) au titre de l'année 2019

Mme LORAND PIERRE. - Pour rappel, car nous l'avons déjà voté, le FSH permet, soit l'accession de certains foyers et de certaines familles, au logement, puisque dans certaines commissions d'attribution de logements, il est demandé que cette provision financière soit à disposition de la famille, soit le FSH permet d'éviter l'expulsion dans la mesure où, si la dette n'excède pas 5 300 et quelques euros et que le loyer est repris pour 3 mois consécutifs, le locataire est maintenu dans les locaux.

Une précision : le coût est de quinze centimes par habitant.

Mme la MAIRE. - Y a-t-il des questions ?

(Aucune.)

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

5.2 - Approbation d'une convention de partenariat entre la commune de Chevilly-Larue et ADOMA relative à l'action de « Cours de Français Langue étrangère » au sein de l'HUDA Languedoc

Mme LAMRAOUI-BOUDON. - Je vous demande d'approuver une convention pour les cours de français en partenariat, pris en charge à 50 % par ADOMA.

Je tiens à souligner que ce n'était pas gagné d'avance, autant quand la Croix Rouge gérait le centre des réfugiés, aucun problème n'était à signaler, avec ADOMA, nous avons dû batailler un peu : pour nous, l'objectif d'intégration, des réfugiés qui veulent rester, est de maîtriser la langue.

Je rêve d'un jour, où ces cours de français seront donnés par l'Éducation nationale. C'était un petit aparté.

Mme la MAIRE. - Y a-t-il des questions ?

(Aucune.)

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Merci pour eux.

5.3 - Vœu présenté par la majorité municipale contre le système des retraites par points

Mme DESMET. - Je vais vous le lire car cela me semble tellement important ce système de retraites par points.

Vu l'ordonnance du 19 octobre 1945, instituant le système de retraite par répartition, les cotisations versées par les actifs devraient servir à payer immédiatement les pensions de retraite, tout en créant des droits pour leur future retraite ;

Considérant que le Conseil d'Orientation des retraites (COR) affirme, dans son rapport de juin 2019, que la part des dépenses de retraite dans le produit intérieur brut (PIB) ne dérape pas et précise que la part des dépenses de retraite dans ce PIB, de 13,8 % en 2018, serait stable ou baisserait de 2 points dans toutes leurs hypothèses ;

Considérant que sur les 11 millions de Français de plus de 65 ans, plus de 800 000 vivent actuellement sous le seuil de pauvreté ;

Considérant que le projet de réforme des retraites présenté par le Gouvernement consiste à rompre avec le système par répartition pour instaurer un système par points ou par capitalisation ce qui aura pour effet une baisse générale des niveaux des pensions et une remise en cause fondamentale de notre système de solidarité intergénérationnelle ;

Considérant que cette mesure consiste à demander de nouveaux efforts aux ménages alors que le problème de l'optimisation fiscale reste toujours d'actualité pour les catégories de la population les plus aisées ;

Considérant que le pouvoir d'achat des retraités qui s'est érodé depuis 25 ans, réduit d'autant leur niveau de vie légèrement supérieur, acquis par leur mobilisation, et qu'il baisserait dans les années à venir ;

Considérant d'autre part, que le passage d'un régime en annuités à un régime par points, engendra une nouvelle injustice pour les futurs retraités, car les actifs subiront le nouveau dispositif moins favorable alors qu'ils auront cotisé de manière substantielle au profit de la génération qui reste assujettie au régime actuel plus généreux avec les retraités ;

Considérant que le passage à une retraite par points engendre aussi un flou sur la valeur du point de la pension de retraite, selon les cotisations versées sur l'ensemble de la carrière, alors que le système actuel prend en considération les revenus des 25 meilleures années (salariés du privé) ou les 6 derniers mois (fonctionnaires). Qu'il en résulte que la réforme aura pour conséquence une baisse du taux de remplacement de la majorité des retraités ;

Considérant qu'il résulte de tout ce qui précède que cette réforme a pour conséquence de faire baisser le niveau des retraites et de faire reculer l'âge de départ à la retraite ;

Considérant qu'afin de garantir la viabilité du système, il serait plus juste que les revenus financiers participent au financement des retraites ;

Il est donc demandé :

- 1) l'arrêt du projet de la mise en place de ce système de retraites par points,

- 2) le maintien du système de retraites par répartition qui garantit une meilleure justice entre tous les Français et la participation des revenus financiers au financement de ce système par répartition.

Je rajouterai, en ce qui concerne les retraités actuels ou futurs, qu'actuellement la hausse de la CSG a pénalisé les retraités actuels, et qu'il était aussi question de la suppression de l'aide à domicile pour les personnes âgées de plus de 70 ans. La République en marche a fait marche arrière, nous souhaitons donc que ce vœu fasse aussi marche arrière.

Mme la MAIRE. - Merci Muriel.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme PONOTCHEVNY. - Ce vœu a fait l'objet de ma tribune du mois d'octobre mais, là tel que présenté, je le trouve beaucoup trop restrictif.

Vœu très restrictif sur le système de retraite envisagé par le Gouvernement qui écarte les autres points pénalisant pour ne parler que du système à point, système à point, encore à ce jour très obscur, quant à sa valeur et son indexation dans l'avenir.

Quant à suggérer que les revenus financiers participent au financement des retraites, cela reste utopique et strictement politique, à mon sens.

Nous sommes contre cette réforme des retraites, vous le savez, vous l'avez déjà compris, sur des points divers et variés non développés dans ce vœu à notre grand regret.

Je ne vais pas vous ennuyer avec tout ce que j'ai pu travailler, mais si vous le voulez, je peux vous le lire.

Ce qui est pénalisant, là vous n'en parlez pas, est la fin des régimes spéciaux et des avantages qui vont avec, la disparition des caisses de retraites autonomes, ces paniers garnis, qui disposent de grosses réserves financières, la prise en compte dans le calcul de la pension de l'intégralité – cela, tu l'as dit Muriel - de la carrière professionnelle. Actuellement, elle est limitée aux 25 meilleures années pour les salariés du secteur privé et aux 6 derniers mois pour les fonctionnaires.

Les gagnants de la réforme, nous dit-on, je ne sais pas si c'est vrai : les femmes et les familles mono parentales. Au programme, une majoration des droits de 5 % par enfant dès le premier, au lieu de 3 enfants auparavant. Je ne sais pas si cela amènera grand-chose.

Une réforme qui devrait soi-disant profiter aux femmes et familles monoparentales, dont un tiers vit en effet sous le seuil de pauvreté, les exploitantes agricoles et les commerçants avec le relèvement de la pension minimale à hauteur de 85 % du smic au lieu de 60 %, je crois.

Il y a maintenant les perdants de la réforme : les fonctionnaires, soupçon de fin des régimes spéciaux ; c'est l'une des catégories les plus touchées par la mise place de la retraite à points. Le Gouvernement s'est voulu rassurant pour ne pas pénaliser les fonctionnaires, il est prévu d'intégrer leur prime dans le calcul de la retraite, prime qui s'élève à 25,3 % du traitement en moyenne, pour les fonctionnaires titulaires de l'État. Suivant la logique de la réforme des retraites, ceux qui font le même métier doivent avoir les mêmes droits, qu'ils opèrent dans le public ou dans le privé.

Du coup, toutes les possibilités de départ anticipé à 52 ou 57 ans, dans les régimes spéciaux ou dans la fonction publique, seront supprimées. Une dérogation sera néanmoins accordée à certaines professions : les surveillants de l'administration pénitentiaire, les contrôleurs aériens, les policiers, les douaniers et les sapeurs-pompiers professionnels.

Le personnel hospitalier, les aides-soignants, les infirmiers, risquent la douche froide : fini le départ en retraite anticipé.

Pour les professions libérales, c'est au niveau des cotisations que le bât blesse. Avec le nouveau système, elles devraient s'élever à 28,12 % ; pour tempérer, il est question de ramener le taux à 12,94 %.

Principales victimes donc : les avocats - il ne faut pas croire que tous les avocats sont très favorisés, certains n'ont même pas les moyens de se payer leur robe, j'en connais -, les architectes, les géomètres, les experts-comptables, les auxiliaires médicaux, les infirmiers, les kinésithérapeutes, les vétérinaires et les sages-femmes.

Même avec tous ces ajustements, le futur système reste moins avantageux que l'actuel.

Conclusion, nous nous abstiendrons sur le vote de ce vœu symbolique, qui ne va pas au bout de l'enjeu de cette réforme.

Merci de votre attention.

Mme la MAIRE. - Merci.

M. LADJICI. - J'ai lu ce vœu avec beaucoup d'attention, j'ai toujours voté au sein de ce conseil avec beaucoup de liberté, je continuerai à le faire.

Pour faire un lien avec le vœu précédent, si vous me permettez, ce vœu est une bouteille à la mer. Je suis d'accord avec Liliane, ce vœu, éminemment politique, ne résoudra rien. Les débats sur la réforme des retraites se passent à l'Assemblée Nationale, les amendements associés aussi.

Pour être clair avec ce que l'on fait, cela ne servira qu'à faire un communiqué de presse en disant : « Voilà le Conseil municipal... ». Nous pouvons avoir un avis, mais un vœu de la ville de Chevilly-Larue, avec ses 19 000 habitants, ne va pas influencer sur la loi, je tenais à le dire, et ce n'est pas le lieu approprié pour débattre de cette question, même si nous pouvons avoir un avis, je le concède.

Ensuite, sur la formulation du vœu, il y a deux articles : demande de l'arrêt du projet et demande de maintien du système. En fait, vous dites en gros : on ne fait rien, on laisse la situation telle qu'elle est aujourd'hui. Ce que j'attends d'un vœu politique, est de faire des contre-propositions.

Vous dites : telle et telle filière sont peut-être sinistrées, il faudrait les rattraper. 42 régimes de retraite c'est tout de même assez remarquable sur notre planète. Nous sommes, l'un des rares pays, ayant autant de diversité pour les régimes de retraites.

Dire qu'il n'y a rien à faire, je ne suis pas tout à fait d'accord avec cette affirmation, des choses sont à faire.

La loi n'est pas encore détaillée. J'ai essayé de récupérer des informations. Le seul avantage que j'y vois par rapport à avant, est que nos concitoyens qui travaillaient moins de 100 heures par an n'avaient rien, 99 heures ne constituent pas un trimestre, 4 ou 5 ans comme cela, et au final, pas de cotisation à la retraite.

Le seul avantage, qui sera introduit par cette loi, si j'ai tout compris, est qu'avec cette retraite à points, tous les citoyens pourront cotiser moyennant un coefficient correcteur de point. C'est tout de même un avantage.

Je voterai ce vœu, car je suis contre le fait que nos concitoyens perdent des moyens et voient leur retraite baissée. Ce n'est pas ce qui est dit dans cette réforme, j'attends de voir, mais je suis solidaire du Conseil municipal qui propose ce vœu.

Je rajouterai, à l'article 3, qu'une solution soit trouvée, pour toutes les personnes aujourd'hui qui ne cotisent pas, car elles sont en dessous du seuil des 100 heures par an. Si nous devons être force de proposition, nous pouvons se saisir de ce vœu, au moins il servira à quelque chose.

Je voterai ce vœu, même si je ne suis pas d'accord avec tout ce qui est écrit, je pense qu'il y a

beaucoup de choses à faire, mais je le voterai par solidarité avec les personnes qui sont inquiètes et aussi pour faire preuve d'esprit constructif.

M. ISSAHNANE. - Je voulais compléter la discussion sur ce vœu, et je voulais ajouter sur la discussion sur les régimes spéciaux, qui ne concernent que seulement 3 % du régime des retraites.

Pour mettre à égalité l'ensemble des Français, nous faisons une loi pour seulement 3 % des Français concernés par ces régimes spéciaux.

La mascarade du maintien de l'âge légal du départ à la retraite : il est proposé de ne pas toucher à l'âge de départ à la retraite, les gens pensent ainsi qu'à 62 ans, ils toucheront leur retraite tranquillement. En fait, non, car la valeur du point va changer et les pensions vont diminuer. Ils seront obligés de travailler plus longtemps, alors même que les entreprises n'embauchent pas ce type de personnes. Le taux de chômage des personnes de plus de 55 ans explose. Nous sommes en train de les obliger à travailler, alors qu'il n'y a pas d'emploi.

L'argument de dire que, puisque nous vivons plus longtemps, nous allons travailler plus longtemps, ne tient pas non plus.

C'est parce que nous travaillons moins longtemps, que nous vivons plus longtemps.

Là aussi, cet argument peut passer.

Enfin le dernier, le plus important : le plafonnement des dépenses des retraites par rapport au PIB va être de 14 %, il ne bougera pas. Nous allons donc dépenser 14 % du PIB pour les retraites, sachant que nous aurons de plus en plus de retraités. Mécaniquement, vous avez tous fait des mathématiques, ce sera une baisse des pensions, donc une hausse de la pauvreté chez les retraités, et des personnes de 65, 70, 75 ans, voire plus, en train de faire des petits boulots, des Hubert etc. Vous verrez des personnes âgées travailler, alors qu'elles n'en auront plus la force. Voilà ce que l'on prépare pour l'avenir.

Mme la MAIRE. - Merci.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Je suis un peu désolée de voir que nous pourrions tous se mettre d'accord sur le fond, mais qu'il y a des soucis sur la rédaction, sachant que ce vœu vous a été envoyé plusieurs jours à l'avance, avec l'idée que vous puissiez faire des modifications sur son contenu. Il ne fallait pas hésiter à faire parvenir des propositions de modifications.

Toutefois, puisque j'entends la bonne volonté de tous pour aller vers le vote, je vous propose d'ajouter un article sur table, pour essayer d'intégrer vos demandes, que me paraissent aller dans le bon sens.

Sachez que la rédaction a été plutôt influencée par le débat d'actualité sur le sujet, à savoir la retraite à points, mais l'ensemble de l'approche peut effectivement être inséré dans ce vœu, comme nous l'avons déjà fait à plusieurs reprises.

André, tu as travaillé une proposition je crois.

M. DELUCHAT. – Oui, nous ne pouvons pas tout mettre dans un vœu, mais l'objectif était de montrer que le régime par répartition arrivait à sa fin dans cette affaire. Après, nous pouvons le prendre par tous les bouts, vous avez raison.

Ensuite, au-delà des questions de retraite par répartition ou à points, je crois que tous les observateurs le disent : nous pourrons, quand nous le voudrons baisser ou augmenter les retraites.

Cela sera une variable d'ajustement des politiques budgétaires de ce pays. Et ce seront les retraités qui paieront.

Tout le monde le dit. Je le dis à ma façon, mais d'autres le diront d'une autre manière. Tout n'est pas écrit, parce que s'il y a de l'emploi, si aujourd'hui nous créons de l'emploi, nous aurons une dynamique et des moyens qui généreront des retraites meilleures ; et cela ; dans le cadre de la répartition.

Dans le cadre de la retraite à points, comme par capitalisation, c'est à peu près identique, ce n'est pas exactement le même système mais cela peut devenir identique. Certains pourront et se feront une bonne retraite car ils auront eu un emploi, et n'auront pas eu d'accident dans leur vie professionnelle. D'autres n'auront qu'une partie, pas la totalité des points.

En plus, le projet est en débat, rien n'est encore décidé, mais c'est ce que nous ressentons. Nous anticipons. Nous avons anticipé pour l'aéroport d'Orly. Là, Monsieur Ladjici, vous aviez dit « c'est prématuré d'agiter le chiffon rouge ». En l'occurrence, nous avons vu ce qui est arrivé après. C'est un peu le même cas.

Je préfère anticiper et prévenir.

Nous n'avons pas tout dit, bien sûr. Hadi a évoqué les régimes spéciaux, cela ne veut pas dire qu'il faille ad vitam aeternam les conserver, ils évolueront aussi. Mais ils ne constituent pas l'argument clé à mettre en avant. Je reconnais que dans des vies professionnelles saccadées, différentes, multiples et précaires, des inégalités existent.

Je vous propose, ce qui manquait peut-être, de rajouter un article 3 et de dire, car il n'y a pas que les 99 jours, il y a encore d'autres : « demande que les inégalités d'accès à la retraite soient corrigées ».

Mme la MAIRE. - J'aimerais que nous indiquions la notion de corriger par le haut.

M. DELUCHAT. – Pour moi, c'est par le haut, c'est induit.

Mme la MAIRE. - Pour toi, je sais, mais pour certains, ce n'est peut-être pas le cas. En l'occurrence, l'idée en toile de fond de la réforme, c'est bien de mettre tout le monde à égalité mais en les tirant par le bas. Je pense donc qu'il faut rajouter « par le haut ».

M. DELUCHAT. – La sémantique... quand je dis « corriger », pour moi, cela a un sens ce mot, ce n'est pas en réduisant les choses.

Mme la MAIRE. - Chacun y mettra un sens différent. « Corriger » n'implique pas la direction, donc j'insiste un peu sur ce point. Je m'en excuse, Monsieur le Maire adjoint.

Cette proposition de formulation d'ajout d'article, c'est-à-dire article 3 : « Demande que les inégalités d'accès à la retraite soient corrigées par le haut », vous agréée ?

Mme PONOTCHEVNY. - Nous acceptons.

Mme la MAIRE. - M. Ladjici ?

M. LADJICI. - Je suis d'accord, c'est très bien.

Mme la MAIRE. - Mesdames et Messieurs de la majorité municipale, c'est conforme à nos échanges, cela ne fait que les préciser.

Cette correction étant faite, je vous propose de mettre aux voix.

➡ **VOTE : LE VŒU EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

Nous pouvons nous féliciter d'avoir un vœu voté à l'unanimité. Merci à vous.

Nous sommes allés au bout de notre ordre du jour.

QUESTIONS DIVERSES

M. LADJICI. - Très brièvement, Madame la Maire, mes chers collègues, je voulais évoquer un échange que j'ai eu avec certains habitants de l'allée Kennedy, qui m'ont fait part de leurs difficultés à sortir de leur résidence. Avec le réaménagement de l'avenue Franklin Roosevelt, ils ne voient pas bien les véhicules arrivant du côté gauche, en sortant de la résidence, et certains m'ont fait la proposition d'avoir un miroir qui permettrait d'anticiper les véhicules qui s'approchent.

Je sais que l'avenue Franklin Roosevelt est de compétence départementale, nous pourrions faire remonter cette information, cela répondrait peut-être aux attentes des habitants de cette allée.

Mme la MAIRE. - Vous avez tout à fait raison. L'information m'a aussi été relayée. J'ai rencontré, il y a 15 jours, le conseiller départemental délégué aux voiries, et lui en ai fait état, dans le cadre d'une autre réunion. Les services départementaux ne sont pas certains que la solution soit un miroir, ils réfléchissent au sujet pour l'instant. En tout cas, ce sujet a été identifié. Je vous remercie.

Il y a une autre question diverse ?

Mme LAZON. - Ce n'est pas une question diverse, mais une information. Aujourd'hui, a eu lieu le vernissage d'une exposition, au théâtre de Gennevilliers, qui se nomme Trésors de banlieues. Je vous montre le catalogue. Cette exposition est extrêmement importante, vous aurez probablement demain quelques échos dans la presse.

Je voulais vous indiquer que nous avons participé à cette exposition, qui réunit des œuvres d'art des différentes collections des villes de banlieue, d'où son nom : Trésors de banlieues. Certaines œuvres sont extrêmement intéressantes et proviennent de grands artistes ; j'y suis allée aujourd'hui. Vous retrouverez évidemment des œuvres d'art, de notre ville et d'artistes de notre collection.

J'en profite pour remercier Patricia Le Henaff, directrice générale adjointe, sur la question de la culture, qui a beaucoup participé au travail, sur le choix des œuvres et sur toute la logistique.

Je vous invite à aller voir cette très belle exposition au théâtre de Gennevilliers.

Samedi, une performance artistique est proposée par le théâtre, dans l'enceinte de l'exposition.

C'est extrêmement intéressant, et vous retrouverez les œuvres de Chevilly-Larue, nous sommes aussi mis à l'honneur à cette occasion. Vous pouvez regarder le catalogue avant de partir, si vous le voulez.

Je vous invite aussi à aller à la médiathèque en ce moment, en lien avec le débat de tout à l'heure, un artiste expose, dans des vitrines, des prototypes de bouteille dans un matériau qui est une alternative au plastique, puisque fait avec des végétaux. Je vous invite à aller voir ce travail absolument remarquable.

En plus, ce qui est intéressant est que les prototypes de bouteille ont aussi une touche artistique mais l'idée est évidemment d'utiliser ce prototype. Si vous allez à la maison Rosa Bonheur, vous pourrez découvrir le reste du travail de cet artiste. Il est l'artiste, dont vous avez peut-être entendu parler, qui travaille avec une scientifique notamment pour reconstruire les récifs coralliens, il s'agit d'un travail de dentelle. Une des œuvres de ce travail est de la vraie dentelle posée sur les récifs.

Si vous voulez aller plus loin sur l'alternative au plastique, passez donc par la médiathèque et allez aussi à la maison Rosa Bonheur, où cette très belle exposition sur l'écologie est en train de se dérouler.

Mme la MAIRE. - Merci Elisabeth, cela met tout le monde d'accord sur un débat qui pour l'instant n'avait pas fait consensus.

Avant de nous quitter, je vous invite à signer les documents à la table, puisque comme nous avons voté le budget supplémentaire, il faut signer le tableau afférent au budget supplémentaire.

La séance est levée. Merci à vous et bonne fin de soirée.

(La séance est levée à 21 h 18.)